

Manuel de formation sur l'identification des personnes migrantes victimes de violence sexuelle et basée sur le genre et sur la communication avec elles

PROTECT - Prévention des violences sexuelles et
basées sur le genre à l'encontre des personnes
migrantes et renforcement du soutien aux
victimes

2020



Le projet est financé par le
programme « Droits, égalité et
citoyenneté » de l'Union européenne



Les opinions exprimées dans ce manuel de formation sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou de l'Union européenne (UE). Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OIM ou de l'UE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'OIM s'est engagée à respecter le principe selon lequel une migration humaine et ordonnée profite aux personnes migrantes et à la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale pour : aider à relever les défis opérationnels de la migration ; faire progresser la compréhension des questions migratoires ; encourager le développement social et économique par la migration ; et défendre la dignité humaine et le bien-être des personnes migrantes.

Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de l'Union européenne.

Cette publication a été publiée sans avoir été officiellement éditée par l'OIM et approuvée par l'Unité des publications de l'OIM.

Les modules 1, 3, 4 et 5 ont été rédigés et édités par : Zsuzsanna Vég, M. Ferdaus Momand et Andrea Márcz, OIM Budapest

Le module 2 a été rédigé par : Eva Gračanin et Lana Gobec, Legebitra

Le module 2 a été édité par : Ivana Naceva et Iva Perhavec, OIM Slovénie ; Jennifer Rumbach, OIM Washington

Éditeur : Organisation internationale pour les migrations
8 Falk Miksa utca
1055 Budapest
Hongrie
Courriel : iombudapest@iom.int
Site web : <https://hungary.iom.int/>

© 2020 Organisation internationale pour les migrations

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite par quelque moyen que ce soit sans faire référence à l'éditeur.

Table des matières

À PROPOS DU PROJET « PROTECT »	7
INTRODUCTION AU MANUEL DE FORMATION	9
Module 1 DÉFINITIONS.....	10
Objectif du module.....	10
Objectifs d'apprentissage.....	10
Contexte théorique	10
Violences sexuelles et basées sur le genre et migration	11
Formes de VSBG	11
Conséquences	13
Activité I	14
Activité II	15
Module 2 Migration et questions liées aux LGBTI.....	16
Objectif du module.....	16
Objectifs d'apprentissage.....	16
Matériel nécessaire	17
Contexte théorique	17
1. Langue et terminologie de base	18
1.1. Termes clés.....	19
Orientation sexuelle	20
Identité de genre et expression de genre	21
Sexe, genre et caractéristiques sexuelles.....	23
Préjugés.....	26
Activité III	29
2. Introduction aux normes en matière de genre et d'orientation sexuelle	30
Hétéronormativité.....	30
Cisnormativité	31
Sexe attribué à la naissance	31
3. Les personnes LGBTI dans les migrations.....	32
3.1. Les personnes LGBTI en migration forcée : perspective de l'UE	34
Activité IV	38
Activité V	38
4. Violences sexuelles et basées sur le genre subies par les personnes LGBTI	40
Activité VI	43
4.1 Mesures pour répondre aux besoins des victimes LGBTI de VSBG et des personnes LGBTI à risque de VSBG	43
Hébergement	45
Procédures opérationnelles standardisées pour la prévention et l'action dans les cas de VSBG	45

Formations sur les questions LGBTI et la migration forcée.....	46
Des espaces plus sûrs pour les personnes LGBTI en migration forcée.....	46
Travailler avec les ONG LGBTI locales	47
Protection des personnes LGBTI dans les camps et les environnements assimilables à des camps	47
5. Organisations non gouvernementales en Europe travaillant avec des personnes LGBTI et/ou des personnes LGBTI en migration	48
6. Ressources supplémentaires utiles	48
Module 3 IDENTIFICATION	51
Objectif du module.....	51
Objectifs d'apprentissage.....	51
Matériel nécessaire	51
Contexte théorique, questions.....	51
Vulnérabilité liée aux VSBG	51
Violence sexuelle et basée sur le genre	54
Indicateurs de mise en danger	55
Activités.....	56
Module 4 COMMUNICATION	57
Objectif du module.....	57
Objectifs d'apprentissage.....	57
Matériel nécessaire	58
Contexte théorique	58
Mémoire.....	58
Entretien.....	59
Encourager la communication	63
Implication émotionnelle excessive, burn-out.....	65
Rôle de l'interprète, fonction du médiateur culturel.....	67
Activités.....	70
Module 5 INTERCULTURALITÉ.....	71
Objectif du module.....	71
Objectifs d'apprentissage.....	71
Matériel nécessaire	71
Contexte théorique, procédure, questions	72
Modèle de l'iceberg.....	72
Caractéristiques de la culture.....	74
Quelques dimensions des valeurs, attitudes et pratiques culturelles.....	74
Communication non verbale	75
Activités.....	77

Annexes.....	78
ANNEXE I.	78
ANNEXE II.	82
ANNEXE III.	84
ANNEXE IV.	85
ANNEXE V.	86
ANNEXE VI.	87
ANNEXE VII.	88
ANNEXE VIII.	90
ANNEXE IX.	94

À PROPOS DU PROJET « PROTECT »

Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) sont une violation des droits de l'homme très répandue, tant au niveau mondial qu'europpéen. Les VSBG revêtent des formes à la fois physiques et psychologiques, elles comprennent la violence domestique, le harcèlement et la violence sexuelle, les pratiques dommageables, l'exploitation et la traite des êtres humains. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons et les personnes LGBTI peuvent tous devenir victimes de ces violences.

Le **projet PROTECT - *Prevention of Sexual and Gender-Based Violence against Migrants and Strengthening Support to Victims* (prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à l'encontre des personnes migrantes et renforcement du soutien aux victimes)** vise à renforcer les capacités des services nationaux de soutien existants en matière de violence sexuelle et basée sur le genre afin de mieux coordonner et de mettre ces systèmes à la disposition des personnes réfugiées, des personnes migrantes et des personnes demandeuses d'asile, victimes et victimes potentielles de VSBG. Le projet vise également à sensibiliser ces communautés et à leur donner des moyens d'action.

Il a été mis en œuvre par **12 bureaux nationaux de l'OIM** (Belgique, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Slovpnie et Espagne) et **huit ONG partenaires**, Legebitra (Slovpnie), Le monde selon les femmes asbl (Belgique), Fundación EMET Arco Iris, Asociación Rumiñahui, Movimiento por la Paz (Espagne), Arq Psychotrauma Expert Groep, Rutgers et Pharos (Pays-Bas) entre octobre 2018 et mars 2020.

Les **objectifs et activités** spécifiques suivants ont été mis en œuvre pendant le cycle de 18 mois du projet. La plupart des activités ont été adaptées aux contextes nationaux spécifiques.

1. Renforcer et adapter les services nationaux de soutien existants pour les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) afin de mieux coordonner et d'inclure les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile.
2. Renforcer les capacités des professionnels qui travaillent avec et pour les personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile dans le but d'identifier les besoins des victimes et des victimes potentielles de la VSBG et d'y répondre plus efficacement.
3. Renforcer et informer les communautés de personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile sur la VSBG et sa prévention par le biais d'une campagne régionale de sensibilisation.

Le projet est financé par le programme « Droits, égalité et citoyenneté » 2014-2020.

Pour en savoir plus sur le projet, cliquez ici : <https://eea.iom.int/PROTECT-project>

Manuel de formation

INTRODUCTION AU MANUEL DE FORMATION

Selon le rapport de cartographie sur les cadres juridiques et l'assistance disponibles pour les personnes migrantes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), préparé dans la phase de lancement du projet PROTECT, il existe un besoin évident pour les professionnels qui travaillent avec des personnes migrantes de recevoir des formations spécialisées sur le thème des violences sexuelles et basées sur le genre dans le contexte de la migration.

Ce manuel se veut un outil interactif utile pour la formation des professionnels (par exemple, les travailleurs sociaux, les officiers de police, les interprètes, les enseignants, les professionnels de la santé) qui rencontrent et travaillent régulièrement avec des personnes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile qui pourraient également être victimes de VSBG.

Les principaux thèmes abordés dans le manuel sont les suivants :

- Module 1 : Définitions des VSBG
- Module 2 : Migration et questions liées aux LGBTI
- Module 3 : Identification
- Module 4 : Communication
- Module 5 : Interculturalité

Chaque module du manuel suit la même structure : le but du module, un bref résumé des objectifs d'apprentissage, le matériel requis (le cas échéant), le contexte théorique avec bibliographie et les activités.

Ce manuel doit être utilisé conjointement avec le **Manuel sur les violences sexuelles et basées sur le genre dans le contexte de la migration** préparé par Le Monde selon les femmes et l'OIM Belgique dans le cadre du projet **PROTECT - Prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à l'encontre des personnes migrantes et renforcement du soutien aux victimes**.

La publication est disponible ici : <https://eea.iom.int/PROTECT-project>

Module 1 DÉFINITIONS

Les modules 1, 3, 4 et 5 ont été rédigés et révisés par : Zsuzsanna Vég, M. Ferdaus Momand et Andrea Märçz, OIM Budapest.

Objectif du module

L'objectif du module est de familiariser les participants avec le concept de violence sexuelle et basée sur le genre, de ses formes en général et dans le contexte de la migration. Les participants découvriront également le cadre juridique international sur lequel reposent les législations nationales.

Le point de départ est de comprendre la différence entre **SEXE**, **GENRE** et **IDENTITÉ DE GENRE**. Ces concepts sont souvent utilisés de manière incorrecte dans notre vie quotidienne et ne sont pas interchangeables.

Objectifs d'apprentissage

- décrire le concept de violence sexuelle et basée sur le genre et les termes qui s'y rapportent
- identifier les principaux documents internationaux concernant la violence sexuelle et basée sur le genre

Contexte théorique

Le Comité permanent interorganisations définit la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) comme « **tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et qui est basé sur des différences socialement attribuées (c'est-à-dire le genre) entre les hommes et les femmes**. Elle comprend les actes qui infligent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, les menaces de tels actes, la coercition et autres privations de liberté ».¹

Historiquement, la violence sexuelle et basée sur le genre était utilisée pour décrire la violence commise à l'encontre des femmes et des jeunes filles et s'enracinait dans les **relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes**. Nous disposons de peu de données statistiques sur le nombre exact de victimes de VSBG, en raison du faible taux de déclaration. On estime qu'environ

¹ Comité permanent interorganisations : Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, 2015, p. 5. https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf.

35 % des femmes dans le monde ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou d'un non-partenaire à un moment ou à un autre de leur vie.²

Cependant, il est important de garder à l'esprit que **les hommes et les garçons et les personnes identifiées comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles ou intersexuées (LGBTI) peuvent également devenir victimes de VSBG.**

Violences sexuelles et basées sur le genre et migration

Les violences sexuelles et basées sur le genre peuvent être **une raison pour laquelle une personne quitte son pays d'origine.** De nombreuses femmes décident de quitter leur foyer en raison de la dynamique de pouvoir inégale entre les hommes et les femmes dans leur société ou à cause de pratiques traditionnelles néfastes telles que les mutilations génitales féminines (MGF) ou le mariage forcé. **Au cours de leur voyage ou en transit,** elles peuvent également être confrontées à diverses formes de VSBG. Les femmes ou les jeunes garçons sont souvent exploités sexuellement par des passeurs ou d'autres personnes migrantes. En outre, le risque de vulnérabilité augmente **lorsque ces personnes arrivent dans leur pays de destination** en raison des barrières linguistiques, du manque de réseaux sociaux, de la méconnaissance des différents services de soutien.

Le saviez-vous ?

- ⇒ On estime à 650 millions le nombre de femmes et de filles dans le monde aujourd'hui qui ont été mariées avant l'âge de 18 ans.³
- ⇒ Au moins 200 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales féminines.⁴

Formes de VSBG

Les violences sexuelles et basées sur le genre **peuvent prendre de nombreuses formes.** Parmi les **plus courantes,** on peut citer les suivantes :

La violence domestique

Ce terme est utilisé pour décrire la violence qui a lieu au sein du foyer ou de la famille entre les partenaires intimes ainsi qu'entre les autres membres de la famille.

² La violence à l'égard des femmes et des filles : quelques faits et chiffres, <https://unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>.

³ La violence à l'égard des femmes et des filles : quelques faits et chiffres, <https://unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>.

⁴ La violence à l'égard des femmes et des filles : quelques faits et chiffres, <https://unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>.

La violence entre partenaires intimes

Elle s'applique spécifiquement à la violence entre partenaires intimes (mariés, cohabitants, petits amis ou autres relations étroites), et est définie comme un comportement d'un partenaire intime ou d'un ex-partenaire qui cause un préjudice physique, sexuel ou psychologique. Cela inclut les actes d'agression physique, la coercition sexuelle, les abus psychologiques/émotionnels et les comportements de contrôle. Ce type de violence peut également inclure le refus de ressources, d'opportunités ou de services.

Abus économique

C'est un aspect de l'abus où l'agresseur contrôle les finances de la victime pour l'empêcher d'accéder aux ressources, de travailler ou de garder le contrôle de ses revenus, d'atteindre l'autosuffisance et/ou d'acquérir une indépendance financière.

Abus émotionnel

Il s'agit d'un acte qui provoque une douleur ou une blessure mentale ou émotionnelle. Exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, exclusion sociale, traque, harcèlement verbal, attention non désirée, remarques, gestes ou mots écrits de nature sexuelle et/ou menaçante, destruction de choses chères et harcèlement sexuel.

Aggression physique

Il s'agit d'un acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle. Les exemples incluent : frapper, gifler, étouffer, couper, bousculer, brûler, tirer avec une arme à feu ou utiliser une arme quelconque, les attaques à l'acide ou tout autre acte qui entraîne une douleur, une gêne ou une blessure.

Abus sexuel

Il s'agit de l'intrusion physique de nature sexuelle, réelle ou menacée, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

Crime de haine

Il s'agit d'un crime motivé par des préjugés qui se produit lorsqu'un auteur cible une victime en raison de son appartenance (ou de son appartenance perçue) à un certain groupe social (par

exemple, une attaque contre une personne en raison de sa race, de sa religion, de sa couleur ou de son identité sexuelle).

Conséquences

Toute forme de violence a des conséquences diverses, les VSBG ne font pas exception. Parmi les conséquences, on peut trouver la mort, des conséquences physiques comme une grossesse non désirée ou des infections sexuellement transmissibles, des conséquences mentales et psychosociales comme l'anxiété, la dépression, la stigmatisation sociale et l'isolement. En outre, elles comprennent des conséquences socio-économiques telles que la perte de revenus, les frais médicaux et les conséquences juridiques, par exemple dans les pays où les relations entre personnes du même sexe sont criminalisées.

Ces conséquences sont liées : le bien-être physique affecte le bien-être psychologique et vice versa. Ainsi, lorsqu'une victime de VSBG est prise en charge, une approche holistique est nécessaire, prenant en considération tous les impacts de la VSBG sur les individus, leur famille et leur communauté.⁵

Pour plus d'informations sur les violences sexuelles et basées sur le genre dans le contexte de la migration, veuillez lire le [manuel de formation sur les violences sexuelles et basées sur le genre dans le contexte de la migration](#) préparé par Le Monde selon les femmes et l'OIM Belgique dans le cadre du projet **PROTECT - Prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à l'encontre des migrants et renforcement du soutien aux victimes. La publication est disponible ici : <https://eea.iom.int/PROTECT-project>**

⁵ Cadre institutionnel de l'OIM pour lutter contre les violences basées sur le genre dans les situations de crise, 2018, p.10.

Activité I

Durée : 30 minutes

Objet

L'objectif de cette activité est de présenter aux participants les concepts de base de la violence sexuelle et basée sur le genre dans le contexte de la migration.

Matériel nécessaire

- Autant d'ensembles de définitions et de mots (voir annexe I) que le nombre de groupes qui seront formés
- Tableau de conférence
- *Blu Tac* ou tout autre adhésif permettant de coller les paires correspondantes sur le tableau de conférence

Instructions

Les participants sont répartis en groupes (pas plus de 4-5 personnes/groupe).

Chaque groupe reçoit un ensemble de mots et un ensemble de définitions.

La tâche consiste à faire correspondre les mots aux définitions.

Les groupes disposent de 10 minutes pour accomplir la tâche.

Au cours des 20 minutes suivantes, les groupes présentent leurs résultats et en discutent. La discussion est modérée par l'animateur qui aide à clarifier les concepts, si nécessaire, et à faire en sorte que chaque groupe puisse être entendu.

Le document contient 21 définitions. Toutefois, en fonction des participants et du temps imparti, l'animateur peut décider de ne pas travailler avec toutes les définitions.

Notes pour l'animateur

L'objectif de cet exercice est de comprendre ce que signifie les VSBG en général et dans le contexte de la migration. Au lieu que l'animateur fournisse directement les définitions, l'activité demande aux personnes présentes de participer activement et de commencer à réfléchir à ces concepts et à mieux les comprendre.

Certains concepts sont évidents, d'autres sont plus complexes. Il est essentiel pour l'animateur de s'assurer que chaque définition est comprise par les participants après la discussion de groupe.

Activité II

Durée : 20-30 minutes.

Objet

Dans cette activité, les participants recueillent des situations de leur propre vie/expérience lorsqu'ils ont été témoins/exposés à la VSBG.

Matériel nécessaire

- Autant de tableaux de conférence qu'il y a de groupes formés
- Marqueurs de différentes couleurs

Instructions

Les participants sont répartis en groupes (pas plus de 4-5 personnes/groupe).

Chaque groupe dispose de 15 minutes pour rassembler et noter

- ⇒ les formes de violence sexuelle et basée sur le genre qu'il connaît
- ⇒ où / dans quelle situation peut se produire la VSBG
- ⇒ qui peut être l'auteur
- ⇒ qui peut être victime de VSBG

Ils doivent penser à la VSBG en général, pas nécessairement dans le contexte de la migration.

Au cours des 10 à 15 minutes suivantes, les participants discutent de leurs conclusions avec l'animateur qui modère la discussion.

Notes pour l'animateur

Bien que, dans cette activité, les participants donneront des exemples spécifiques (probablement aussi de leur propre vie), il est important de préciser au cours de la discussion que l'auteur peut être N'IMPORTE QUI et que la victime de VSBG peut aussi être N'IMPORTE QUI.

Lorsque les quatre catégories ont été discutées avec les participants, l'animateur doit poser les questions suivantes :

- ⇒ Les personnes migrantes sont-elles plus vulnérables à la VSBG que les autres ? Pourquoi ?
- ⇒ Dans quelle situation les personnes migrantes sont-elles plus exposées à la VSBG ?

Module 2 Migration et questions liées aux LGBTI

Le module 2 a été rédigé par : Eva Gračanin et Lana Gobec, Legebitra

Le module 2 a été édité par : Ivana Naceva et Iva Perhavec, OIM Slovénie ; Jennifer Rumbach, OIM Washington

Objectif du module

Les prestataires de services de diverses professions peuvent penser qu'ils n'ont jamais fourni de services à une personne LGBTI. C'est très peu probable. Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées (LGBTI) sont issues de tous les milieux, religieux, ethniques, politiques, socio-économiques, éducatifs et autres. Par conséquent, il est probable que chaque professionnel a déjà fourni un service à des personnes LGBTI ; ils ne le savaient tout simplement pas à l'époque.

Le module vise à familiariser les participants avec l'**intersection de la migration et des questions liées aux LGBTI**, en particulier en ce qui concerne la **violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG)**. L'unité discute des besoins spécifiques des personnes LGBTI en migration et de celles qui ont connu ou risquent de connaître des VSBG.

Les participants en apprendront davantage sur :

- les termes clés qui décrivent les orientations sexuelles non normatives, les identités de genre, les expressions de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC) et les expériences vécues par les personnes ayant de telles circonstances personnelles ;
- les aspects qui peuvent être appliqués au travail avec les personnes LGBTI en général ;
- les aspects relatifs au travail avec les personnes LGBTI dans le cadre de la migration, en particulier celles qui sont victimes de la migration forcée ;
- et les aspects relatifs aux personnes LGBTI en migration forcée qui subissent des VSBG.

Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, les participants seront en mesure de :

- utiliser la terminologie actuelle pour décrire les diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles et les expériences vécues par les personnes ayant de telles circonstances personnelles ;
- décrire en général pourquoi les personnes LGBTI subissent des discriminations et des violences en raison de leur SOGIESC ;
- identifier les besoins des personnes LGBTI en matière de migration (en mettant l'accent sur les personnes LGBTI en migration forcée en lien avec les VSBG) ;

- identifier les mesures possibles pour répondre aux besoins des personnes LGBTI en migration (en mettant l'accent sur les personnes LGBTI en migration forcée en lien avec les VSBG).

Matériel nécessaire

- PPT (ordinateur, projecteur)
- Copies de l'annexe XX (activité I)
- Copies de l'annexe YY (activités II et III)
- Copies de l'annexe ZZ (activité IV)
- Stylos

Contexte théorique

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) sont confrontées à un ensemble complexe de défis et de menaces, notamment la discrimination, les préjugés, la violence, la difficulté d'accès aux services humanitaires et les obstacles à la formulation de leurs besoins de protection auprès des organisations d'assistance.⁶ Ce chapitre est divisé en trois sections qui représentent chacune trois couches du sujet :

- La première section décrit les aspects qui peuvent être appliqués au travail avec les personnes LGBTI en général
- La deuxième section se concentre sur le travail avec les personnes LGBTI en migration, en particulier celles en migration forcée
- La troisième section explique comment les personnes LGBTI en migration forcée subissent des violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) et comment répondre aux besoins des personnes LGBTI qui ont survécu aux VSBG ou qui risquent d'en subir.

Aucune des sections ne prétend être exhaustive, elles servent plutôt d'introduction à l'intersection de la migration et des questions LGBTI. L'intersectionnalité est utilisée pour décrire la façon dont les identités et les origines sociales se chevauchent et s'entrecroisent. Elle nous montre que les personnes qui appartiennent à plusieurs groupes marginalisés subissent une discrimination encore plus grande que celles qui ne sont stigmatisées qu'en raison d'un seul aspect de leur identité ou de leur origine, et que l'oppression peut se produire à l'intersection de plusieurs identités et origines marginalisées.⁷ Les personnes LGBTI ne constituent pas un groupe homogène. L'acronyme LGBTI lui-

⁶ Dossier de formation OIM-UNHCR sur les LGBTI. Disponible à l'adresse suivante : <https://lgbti.iom.int/lgbti-training-package>.

⁷ Fredman, Sandra (2016) : Intersectional discrimination in EU gender equality and non-discrimination law (La discrimination intersectionnelle dans la législation européenne sur l'égalité des genres et la non-discrimination). Commission européenne, Direction générale de la justice et des consommateurs. Disponible à

même contient un large éventail d'identités, de genres, d'antécédents et d'expériences qui sont complexes, souvent divergents, et représente une variété de besoins qui exigent des réponses spécifiques et adaptées. Par conséquent, la diversité est la seule constante.

1. Langue et terminologie de base⁸

L'utilisation du langage est un moyen puissant pour promouvoir l'équité et la diversité des genres et un outil pour éradiquer les préjugés basés sur le genre. Sur le plan interpersonnel, il nous permet de nouer des relations de confiance basées sur le respect, ce qui est particulièrement important dans le cadre du soutien aux victimes de VSBG.

La terminologie décrivant les diverses orientations sexuelles, les identités de genre, les expressions de genre et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC) est variée et non standardisée. Elle peut varier d'un pays, d'une région et d'une culture à l'autre, d'un contexte à l'autre, et entre différents groupes, mouvements, communautés et individus au sein d'une même unité économique, géographique ou sociale. Elle peut également évoluer au fil du temps, à mesure que les militants, les chercheurs et les experts de différents domaines affinent les significations et élaborent des termes qui décrivent la diversité de manière plus précise et plus inclusive.

Dans les langues d'origine de nombreuses personnes migrantes et personnes en migration forcée, il n'existe pas de terminologie uniforme. Elle peut être rare et peu nuancée. L'absence de terminologie (nuancée) peut être liée à un niveau élevé de refus social des diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles et à l'isolement social des personnes LGBTI d'origine diverse, ce qui peut provoquer un profond sentiment de honte qui décourage les gens de s'identifier tout à fait.⁹ La terminologie couramment utilisée dans les pays européens peut également avoir des connotations différentes, parfois négatives ou désobligeantes, dans d'autres langues ; par conséquent, certaines personnes peuvent prendre leurs distances par

l'adresse suivante : <https://equalitylaw.eu/downloads/3850-intersectional-discrimination-in-eu-gender-equality-and-non-discrimination-law-pdf-731-kb>.

⁸ Ce sous-chapitre est presque entièrement basé sur les ressources suivantes, sauf indication contraire : EASO - Recherche sur la situation des personnes lesbiennes, gays et bisexuelles dans les pays d'origine – Série de guides pratiques (avril 2015). Disponible à l'adresse suivante : <https://easo.europa.eu/sites/default/files/public/Researching-the-situation-of-LGB-in-countries-of-origin-FINAL-080515.pdf> ; Les principes de Jogjakarta, Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (mars 2007). Disponible à l'adresse suivante : <http://yogyakartaprinciples.org/principles-en/> ; Les principes de Jogjakarta plus 10, Principes additionnels et obligations additionnelles des États au sujet de l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles, pour compléter les principes de Jogjakarta (novembre 2017). Disponible à l'adresse suivante : http://yogyakartaprinciples.org/wp-content/uploads/2017/11/A5_yogyakartaWEB-2.pdf ; Glossaire d'ILGA-Europe. Disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/resources/glossary>.

⁹ EASO - Recherche sur la situation des personnes lesbiennes, gays et bisexuelles dans les pays d'origine – Série de guides pratiques (avril 2015), page 13. Disponible à l'adresse suivante : <https://easo.europa.eu/sites/default/files/public/Researching-the-situation-of-LGB-in-countries-of-origin-FINAL-080515.pdf>.

rapport à une identification à ces termes. Selon le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)¹⁰, les facteurs socio-économiques, la connaissance des langues étrangères et l'accès aux communications électroniques jouent un rôle au niveau des termes qu'une personne est susceptible d'utiliser. Par exemple, les personnes instruites et riches vivant dans des zones urbaines avec la possibilité de voyager sont plus susceptibles d'utiliser des termes tels que *lesbienne, gay, bisexuel, transgenre* que les personnes moins instruites et pauvres vivant dans des zones rurales avec moins de possibilités de voyager.¹¹

Toutefois, quelle que soit la langue d'origine, les personnes avec lesquelles nous travaillons ou que nous assistons peuvent être familiarisées avec la terminologie ci-dessous. Les termes sont classés par groupes en fonction de leurs relations mutuelles. La liste n'est pas exhaustive. Les définitions peuvent ne pas correspondre entièrement aux significations que ces termes ont dans différentes langues et différents contextes. Elles peuvent également être révisées au fil du temps, à mesure que s'accroît le corpus de connaissances sur les diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles. L'objectif de cette liste est de donner à l'utilisateur de ce manuel un point de départ dans l'utilisation du langage lié aux LGBTI.

1.1. Termes clés

L'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles sont des catégories distinctes. Elles peuvent se chevaucher, mais elles ne se conditionnent pas mutuellement. Par exemple, une personne qui s'identifie comme transsexuelle peut être hétérosexuelle, gay, bisexuelle ou identifier son orientation sexuelle d'une autre manière. De même, une personne intersexuée peut s'identifier à n'importe quel genre et peut être lesbienne, gay, bisexuelle, hétérosexuelle ou avoir une autre orientation sexuelle. Nous ne pouvons pas présumer de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou des caractéristiques sexuelles d'une personne en nous basant sur notre connaissance d'autres facteurs.

LGBTI est un acronyme qui désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. D'autres organisations et groupes (in)formels peuvent utiliser des formulations différentes pour décrire plus précisément leur propre travail, par exemple : parfois l'intersexuation n'est pas incluse et l'acronyme est LGBT ; parfois « *queer* » ou « *questioning* » est inclus et l'acronyme est LGBTQ ou LGBTIQ ; et parfois « *allié* », « *aromantique* » ou « *asexuel* » est inclus et l'acronyme est « *LGBTQA* » ou « *LGBTIQA* ». ¹²

¹⁰ Idem, page 14.

¹¹ Ibid.

¹² Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

SOGIESC est un acronyme désignant l'orientation sexuelle (*SO, sexual orientation*), l'identité de genre (*GI, gender identity*), l'expression de genre (*E, gender expression*) et les caractéristiques sexuelles (*SC, sex characteristics*). Il est généralement utilisé en relation avec les droits des personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles diverses.¹³

Orientation sexuelle

L'**orientation sexuelle** fait référence à la capacité durable de chaque personne à éprouver des sentiments romantiques, émotionnels et/ou physiques profonds ou à être attirée par une ou plusieurs personnes de sexe ou de genre différent ou du même sexe ou de plus d'un sexe ou d'un genre.¹⁴ La façon dont les individus décrivent et nomment leur orientation sexuelle fait partie de leur droit à s'identifier ou non. Il convient également de noter que les actes de relations intimes et sexuelles ne sont pas obligatoires pour qu'une personne s'identifie, et que l'on ne doit pas s'attendre à ce que de tels actes soient nécessaires pour valider l'orientation sexuelle d'une personne.¹⁵

Le terme « **gay** » désigne une personne dont l'attraction romantique, émotionnelle et/ou physique est durable envers des personnes du même genre. Elle fait traditionnellement référence aux hommes, mais d'autres personnes attirées par le même genre ou par des genres multiples peuvent également se définir comme gays¹⁶.

Une **lesbienne** est une femme dont l'attraction romantique, émotionnelle et/ou physique est durable envers d'autres femmes.¹⁷

Le terme « **homosexuel** » désigne les personnes qui ont une attraction romantique, émotionnelle et/ou physique durable pour une ou plusieurs personnes du même sexe ou du même genre (également appelées « gay »). Notez que, en anglais, beaucoup de gens considèrent « homosexual » comme un terme clinique dépassé qu'il faut éviter¹⁸.

Le terme « **bisexuel** » désigne une personne qui a la capacité d'éprouver une attraction romantique, émotionnelle et/ou physique pour une ou plusieurs personnes du même sexe ou du même genre,

¹³ La liste de diffusion d'ILGA-Europe sur l'asile SOGIESC est disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/sogiesc-asylum>.

¹⁴ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

¹⁵ Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/> ; le glossaire de l'Institut TransAkcija est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <http://transakcija.si/2017/03/13/slovar-izrazov/>.

¹⁶ Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/>.

¹⁷ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

¹⁸ Idem, p. 1.

ainsi que pour une ou plusieurs personnes d'un sexe ou d'un genre différent¹⁹, pas nécessairement en même temps et de manière égale entre les personnes du genre qui les attire²⁰.

Le terme « **pansexuel** » désigne une personne qui a la capacité d'exercer une attraction romantique, émotionnelle et/ou physique sur une ou plusieurs personnes de tous les genres ou indépendamment de leur genre.²¹

Le terme « **hétérosexuel** » désigne une personne qui a la capacité d'éprouver une attirance romantique, émotionnelle et/ou physique durable pour une ou plusieurs personnes du sexe ou du genre différent (également appelé « hétéro »).²² Les personnes hétérosexuelles ont une orientation sexuelle normative et, en tant que telles, ne font pas l'objet de discrimination et/ou de violence fondées sur leur orientation sexuelle.²³

Identité de genre et expression de genre

L'**identité de genre** se réfère à l'expérience interne et individuelle profondément ressentie par chaque personne, qui peut ou non correspondre au sexe qui lui a été attribué à la naissance ou au genre qui lui a été attribué par la société, y compris le sens personnel du corps (qui peut impliquer, s'il est librement choisi, la modification de l'apparence ou de la fonction du corps par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières.²⁴ L'identité de genre de certaines personnes se situe en dehors des normes binaires et connexes.

L'**expression du genre** se réfère à la manifestation de l'identité de genre des personnes envers les autres, par exemple par leur nom, leurs pronoms, leurs vêtements, leur discours et leurs manières.²⁵

L'expression du genre des personnes peut ou non correspondre à leur identité de genre, ou au sexe et au genre correspondant qui leur ont été attribués à la naissance. Il est important de garder à l'esprit que les notions prédominantes que nous avons quant à quelle expression de genre correspond à quelle identité de genre et/ou genre sont socialement construites.²⁶

¹⁹ Idem, p. 1.

²⁰ Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/> ; le glossaire de l'Institut TransAkcija est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <http://transakcija.si/2017/03/13/slovar-izrazov/>.

²¹ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

²² Idem, p. 1

²³ Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/>.

²⁴ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

²⁵ Idem, p. 2.

²⁶ Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/> ; le glossaire de l'Institut TransAkcija est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <http://transakcija.si/2017/03/13/slovar-izrazov/>.

Transgenre ou trans est un terme générique utilisé par les personnes dont l'identité de genre et, dans certains cas, l'expression de genre diffèrent de ce qui est généralement associé au sexe qui leur a été attribué à la naissance, y compris celles dont le sexe attribué est différent de leur identité de genre et les personnes dont l'identité de genre n'est ni masculine ni féminine selon la définition traditionnelle. Le terme « transgenre » est préféré à « transsexuel », car il englobe les personnes transsexuelles et les autres identités de genre.²⁷

Il peut inclure, sans s'y limiter : transgenre, non binaire, androgyne, polygène, *genderqueer*, non genré, variante de genre, genre non conforme, ou toute autre identité et/ou expression de genre qui ne répond pas aux attentes et normes sociétales et culturelles placées sur l'identité de genre.²⁸

IMPORTANT !

⇒ Les personnes transgenres peuvent avoir des besoins de santé liés au fait d'être transgenre et à leur transition, ou à leur corps physique. Ces besoins peuvent ou non correspondre aux attentes et aux hypothèses que nous avons fondées sur leur expression de genre. Il est donc important d'envisager l'ensemble du spectre possible de soins pour chaque individu. Par exemple, un homme transgenre auquel on a attribué le sexe de la femme à la naissance peut avoir des besoins de santé gynécologique liés à son corps physique.

La **transition** est un processus qui consiste à modifier la présentation externe de son genre afin d'être plus conforme à son identité de genre. Il s'agit d'un processus complexe qui se déroule généralement sur une longue période. La transition comprend certaines ou toutes les étapes personnelles, médicales et juridiques suivantes : en parler à sa famille, à ses amis et à ses collègues, utiliser un nom différent et de nouveaux pronoms, s'habiller différemment, changer de nom et/ou de sexe sur des documents juridiques, suivre une thérapie hormonale et éventuellement (mais pas toujours) subir un ou plusieurs types d'opérations chirurgicales. Les étapes de la transition varient d'une personne à l'autre.²⁹

La **reconnaissance du genre** est un processus par lequel le genre d'une personne qui diffère du sexe attribué à la naissance est reconnu par la loi, ou l'accomplissement du processus.³⁰

²⁷ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

²⁸ Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/> ; le glossaire de l'Institut TransAkcija est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <http://transakcija.si/2017/03/13/slovar-izrazov/>.

²⁹ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

³⁰ Le glossaire d'ILGA-Europe est disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/resources/glossary>.

Les **pronoms** sont des mots qui font référence soit à la personne qui parle (moi ou toi), soit à quelqu'un ou quelque chose dont on parle (elle, il, eux ou ceci)³¹. Pour pouvoir parler d'une personne avec respect, nous devons connaître le ou les pronoms qu'elle utilise pour se désigner.

Nous sommes socialisés en pensant que nous pouvons déduire quel(s) pronom(s) une personne utilise en fonction de son expression de genre. Cependant, les expressions de genre sont variées et ne relèvent pas toujours de la notion binaire de genre de femme-homme. Certaines personnes peuvent également choisir de ne pas exprimer leur identité de genre car elles risquent de compromettre leur bien-être, leur emploi et/ou leur statut social si elles le font.

Il est donc conseillé de demander à une personne son pronom ou d'écouter comment elle se réfère à elle-même. Lorsque vous faites partie d'un groupe de personnes que vous ne connaissez pas, demandez à chacun son pronom et pas seulement à la personne dont vous pensez ne pas connaître les pronoms. Assurez-vous de divulguer également votre propre pronom.

Par exemple, une femme transgenre peut être appelée « il » par des personnes qui ignorent qu'elle s'identifie comme femme et préfère le pronom « elle », des personnes qui sont troublées par son identité de genre ou des personnes qui essaient délibérément de la blesser. Les pronoms non basés sur les genres couramment utilisés en français sont yel, ille, lea. Des termes moins utilisés sont yol, ul ou ellui. Par exemple, « Caleb aime vraiment bien son nouveau vélo. C'est une solution idéale et yel a économisé pour se l'acheter ellui-même ! » ou « Linh préfère préparer ellui-même ses repas, mais yel est toujours heureuse de les partager ». Certaines langues n'exigent pas que les pronoms indiquent le sexe ou ont une option non basée sur le genre, notamment le japonais, le swahili, le suédois et le turc. La Suède a ajouté à sa langue le pronom non basé sur le genre « hen » pour compléter « han » (il) et « hon » (elle). D'autres langues ne marquent pas du tout le genre, notamment l'arménien, le finnois, le hongrois, le persan et le yoruba.³²

Sexe, genre et caractéristiques sexuelles

Sexe : Le sexe d'une personne est une combinaison de caractéristiques corporelles³³, notamment :

- les chromosomes, qui peuvent inclure des variations telles que XXX, XXY, XYY et X0, en plus des variations XX et XY plus courantes ;
- les hormones ;
- les organes reproducteurs internes (tels que les ovaires et les testicules) ;
- les organes génitaux externes (tels que la vulve et le pénis) et

³¹ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

³² Idem, p. 3.

³³ Idem, p. 1.

- les caractéristiques sexuelles secondaires (comme les seins, la pomme d'Adam, les poils ou l'absence de poils sur certaines parties du corps).

En général, un médecin, une sage-femme ou une autre personne qui aide une femme à accoucher détermine le sexe du nourrisson en se basant uniquement sur l'apparence des organes génitaux externes et sur une vision binaire du sexe (homme-femme), ce qui peut exclure les personnes intersexuées. Les informations sur le sexe sont généralement inscrites sur un certificat de naissance et d'autres documents d'identification personnelle, ce qui fait du sexe une catégorie légale.

Cependant, comme expliqué ci-dessus, le sexe est une combinaison de diverses caractéristiques corporelles. En outre, le processus d'attribution du sexe d'un nourrisson est également un processus d'attribution du genre, car nous avons l'habitude de nommer les nourrissons, de modifier notre comportement à leur égard, et de développer et communiquer nos attentes en fonction du sexe qui leur est attribué. Ces modifications comportementales et la communication des attentes peuvent être très subtiles et sont généralement des notions si profondément ancrées qu'il peut être nécessaire de faire un effort pour en prendre conscience.

Le **genre** fait référence aux rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les individus en fonction du sexe qui leur a été attribué à la naissance.³⁴

Les **caractéristiques sexuelles** font référence aux chromosomes, à l'anatomie, à la structure hormonale et aux organes reproducteurs d'une personne. L'Organisation internationale des intersexués Europe (OII Europe)³⁵ et ses organisations membres recommandent de protéger les personnes intersexuées en incluant les caractéristiques sexuelles comme un motif protégé dans la législation anti-discrimination. Cela s'explique par le fait que de nombreuses questions auxquelles sont confrontées les personnes intersexuées ne sont pas couvertes par les lois existantes qui se réfèrent uniquement à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. De nombreux militants intersexués considèrent que ce terme est plus inclusif que celui de « statut d'intersexué », car il fait référence à un éventail de caractéristiques possibles au lieu d'un statut ou d'une expérience unique et homogène d'intersexué.³⁶

L'**endosexualité** est le contraire de l'intersexuation (*voir ci-dessous*).

³⁴ Idem, p. 2.

³⁵ OII Europe est la seule organisation faitière dirigée par des intersexués qui travaille pour les droits humains des intersexués en Europe. Pour en savoir plus, consultez le site : <https://oiieurope.org/>.

³⁶ Le glossaire d'ILGA-Europe est disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/resources/glossary>.

Intersexué³⁷ est un terme générique utilisé pour décrire un large éventail de variations corporelles naturelles. Les individus intersexués naissent avec des caractéristiques sexuelles qui sont soit féminines et masculines en même temps soit pas tout à fait féminines ou masculines, soit ni féminines ni masculines. Les caractéristiques sexuelles et le corps des personnes intersexuées sont des variations saines des sexes humains. Pour certaines personnes intersexuées, leur corps intersexué devient visible à la naissance, pour certaines pendant l'enfance et, pour d'autres, leur corps se montre intersexué à l'adolescence ou même à l'âge adulte. Pour certaines, les différences seront si minimes qu'elles ne réaliseront peut-être jamais qu'elles sont intersexuées.

Il existe de nombreuses formes d'intersexuation ; il s'agit d'un spectre ou d'un terme générique, plutôt que d'une catégorie unique. C'est pourquoi les personnes militantes intersexuées préfèrent souvent utiliser le terme de caractéristiques sexuelles (par exemple, lorsqu'ils parlent de motifs pouvant être protégés contre la discrimination). Il n'y a pas d'état statique appelé « statut d'intersexué », donc l'utilisation du terme « caractéristiques sexuelles » reflète le fait qu'être intersexué est une expérience corporelle et seulement une partie de l'identité d'une personne.

Dans un rapport de 2013, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a noté que les enfants qui naissent avec des caractéristiques sexuelles atypiques sont souvent soumis à une assignation irréversible de sexe, à une stérilisation involontaire, à une chirurgie de normalisation génitale involontaire, effectuée sans leur consentement éclairé ou celui de leurs parents, « pour tenter de fixer leur sexe », ce qui leur laisse une infertilité permanente et irréversible et leur cause de graves souffrances mentales.³⁸ En février 2019, le Parlement européen a adopté une résolution appelant les États membres à protéger les droits des personnes intersexuées en soulignant la nécessité de mettre fin aux opérations chirurgicales médicalement inutiles pratiquées sur les nourrissons.³⁹

Développement personnel

Le **coming out** est un processus d'acceptation de sa propre orientation sexuelle et/ou identité de genre, qui peut prendre toute la vie et peut inclure le fait d'informer les autres. La décision de partager publiquement son identité peut être influencée par une homophobie, une biphobie et/ou une transphobie internalisée et/ou structurelle et persistante dans la société. Le coming out peut

³⁷ Cette définition est utilisée par OII Europe, la seule organisation faitière dirigée par des intersexués qui travaille pour les droits humains des intersexués en Europe. Pour en savoir plus, consultez le site : <https://oiieurope.org/>.

³⁸ Report of the Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment (Rapport du rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants), Juan E. Méndez (2013). Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : https://ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A.HRC.22.53_English.pdf.

³⁹ Résolution du Parlement européen sur les droits des personnes intersexuées (2018/2878(RSP)). Disponible à l'adresse suivante : http://europarl.europa.eu/doceo/document/B-8-2019-0101_EN.html?redirect.

être direct, par exemple en prononçant les mots « *je suis lesbienne* », ou plus indirecte, comme embrasser une personne du même genre en public ou parler de ses sentiments liés au genre. Les manifestations indirectes du coming out sont également inhérentes aux personnes hétérosexuelles mais, en raison de l'évidence de cette orientation sexuelle, elles ne sont généralement pas perçues comme un coming out.⁴⁰

Un espace plus sûr est tout espace qu'un individu perçoit comme accueillant et acceptant son identité, et dans lequel il peut partager des informations sur lui-même sans craindre le harcèlement ou la violence.

Préjugés

Homophobie, biphobie ou transphobie : Peur ou haine des gays, des lesbiennes, des personnes bisexuelles et/ou transgenres. Cela peut se manifester par l'exclusion sociale, la discrimination et la violence à l'encontre des personnes LGBTI.⁴¹

Annnonce publique ou outing : Décrit le fait que le genre, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne est rendu public contre sa volonté ou à son insu, souvent à des fins malveillantes.⁴² L'outing est une forme de violence qui trouve ses racines dans l'homophobie, la biphobie et/ou la transphobie.

Autres termes

Le terme « **hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes** » (**HSH**) désigne un comportement sexuel et englobe les hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes, quelle que soit leur identité.⁴³ C'est un terme largement utilisé dans le domaine du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (IST), notamment par les experts, les militants et les décideurs politiques, etc.

Le terme « **femmes ayant des relations sexuelles avec d'autres femmes** » (**FSF**) fait référence au comportement sexuel et englobe les femmes qui ont des relations sexuelles avec d'autres femmes, quelle que soit leur identité.⁴⁴

Queer a été utilisé comme un terme péjoratif pour désigner les personnes LGBTI en langue anglaise. Le terme Queer a été récupéré par des personnes qui s'identifient au-delà des catégories traditionnelles de genre et des normes sociales hétéronormatives. Toutefois, selon le contexte, certaines personnes peuvent encore le trouver offensant. Il fait également référence à la théorie

⁴⁰ Klančar, Tilka et autres (2013) : Rainbow Ljubljana. Municipalité de Ljubljana. Page 19. Disponible à l'adresse suivante : <https://ljubljanasi/assets/Uploads/Mavricna-Ljubljana4.pdf>.

⁴¹ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

⁴² Idem, p. 3.

⁴³ Idem, p. 4.

⁴⁴ Idem, p. 4.

queer, un domaine académique qui remet en question les normes sociales hétéronormatives concernant le genre et la sexualité.⁴⁵

Questionnement : Les personnes qui ne sont pas sûres de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.⁴⁶

Intersectionnalité⁴⁷ : L'« intersectionnalité » est un terme qui a été créé en 1989 par Kimberlé Crenshaw, critique américaine des questions raciales et militante des droits civils. Il est utilisé pour décrire la façon dont les identités sociales se chevauchent et s'entrecroisent. Il nous montre que les personnes qui appartiennent à plusieurs groupes marginalisés subissent une discrimination encore plus grande que celles qui ne sont stigmatisées qu'en raison d'un seul aspect de leur identité, et que l'oppression peut se produire à l'intersection de multiples identités marginalisées. En général, la discrimination intersectionnelle peut se manifester de trois manières principales :

- 1.) Lorsqu'une personne subit une discrimination fondée sur des motifs différents à des occasions distinctes. Ce type de discrimination sera appelé « *discrimination multiple séquentielle* ». Par exemple, une lesbienne utilisant un fauteuil roulant peut se voir refuser l'accès à un bâtiment public car il n'est pas adapté aux personnes handicapées. La même personne peut se voir refuser l'accès à un service public (par exemple, la procréation médicalement assistée) en raison de son orientation sexuelle.
- 2.) Lorsqu'une personne est discriminée à la même occasion mais de deux manières différentes. Par exemple, une femme gay peut signaler qu'elle a été victime de harcèlement à la fois parce qu'elle est une femme et parce qu'elle est gay. On peut dire que cette discrimination est « additive », en ce sens que chaque type de discrimination peut être prouvé indépendamment. Ce type de discrimination pourrait être appelé « *discrimination multiple additive* ».
- 3.) La discrimination ne consiste pas simplement en l'addition de deux sources de discrimination ; le résultat est qualitativement différent, ou, comme le dit Crenshaw⁴⁸, « *synergique* ». Par exemple, les femmes de couleur peuvent subir une discrimination d'une

⁴⁵ Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/> ; le glossaire de l'Institut TransAkcija est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <http://transakcija.si/2017/03/13/slovar-izrazov/>.

⁴⁶ Le glossaire de l'OIM et du HCR est disponible à l'adresse suivante : https://lgbti.iom.int/sites/default/files/LGBTI_Glossary_2017.pdf.

⁴⁷ Fredman, Sandra (2016) : La discrimination intersectionnelle dans la législation européenne sur l'égalité des genres et la non-discrimination. Commission européenne, Direction générale de la justice et des consommateurs. Disponible à l'adresse suivante : <https://equalitylaw.eu/downloads/3850-intersectional-discrimination-in-eu-gender-equality-and-non-discrimination-law-pdf-731-kb>.

⁴⁸ Crenshaw, Kimberlé. 1989. Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics (Démarginalisation de l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire de la doctrine antidiscriminatoire, de la théorie féministe et de la politique antiraciste). Forum juridique de l'Université de Chicago 139:139-142.

manière qualitativement différente de celle des femmes blanches ou des hommes de couleur. Les femmes de couleur partagent certaines expériences communes avec les femmes blanches et les hommes de couleur, mais elles diffèrent également sur des points importants. Ainsi, si les femmes blanches peuvent être victimes de discrimination sexuelle, elles peuvent aussi être les bénéficiaires et les auteurs du racisme. Inversement, les hommes de couleur peuvent être victimes de racisme mais être les bénéficiaires et les auteurs du sexisme. Ce type de discrimination est généralement appelé « *discrimination intersectionnelle* ».

DES EXEMPLES D'UTILISATION APPROPRIÉE DE LA LANGUE :

La plupart des mouvements LGBTI en Europe et dans d'autres pays anglophones utilisent le pronom *they/them* et le pronom possessif *their* au singulier comme étant neutres en termes de genre, remplaçant une version standardisée de *he* ou *she*, *him* ou *her*, *his* ou *her*. Le pronom neutre *they/them* et le pronom possessif *their* sont utilisés dans ce chapitre.

L'attention portée à la signification des différents termes décrivant les orientations sexuelles, les identités de genre, les expressions de genre et les caractéristiques sexuelles permettra de former des relations de confiance basées sur le respect. Par exemple, l'utilisation du terme « union homosexuelle » pourrait être plus inclusive pour les personnes ayant des orientations sexuelles différentes que le terme « union gay ». L'union gay implique que les deux partenaires s'identifient comme gays, ce qui peut ne pas être le cas, car par exemple les personnes bisexuelles peuvent former des unions de même sexe.

CONSEILS :

« Ne supposez pas, demandez. » Il s'agit d'une ligne directrice utile à garder à l'esprit lorsque l'on travaille avec des personnes LGBTI. Elle est particulièrement importante pour les personnes transgenres, car l'expression du genre ne vous dit pas nécessairement quoi que ce soit sur le nom ou les pronoms d'une personne. Poser une question sur un pronom est une question qui vous permet de communiquer avec la personne de manière respectueuse. En même temps, assurez-vous de divulguer également votre pronom.

Certaines personnes peuvent également utiliser un nom différent de celui qui figure sur leurs documents officiels. Le fait de se référer à la personne avec le nom qu'elle utilise permettra de communiquer avec elle de manière respectueuse.

Évitez les questions que vous ne poseriez pas à une personne hétérosexuelle, cisgenre et/ou endosexuelle, sauf si une telle question est nécessaire pour obtenir des informations vitales pour l'organisation du soutien à la personne en question, par exemple dans un cadre médical ou de soins de santé. Interroger une personne cisgenre et/ou endosexuelle sur ses organes génitaux, ou une personne hétérosexuelle sur la façon dont elle a des relations sexuelles est irrespectueux et constitue une intrusion dans sa vie privée.

Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce qu'une personne LGBTI soit invitée à, ou capable de, fournir toutes les informations de base nécessaires sur les droits ou expériences LGBTI dans un lieu particulier. C'est également une fausse supposition de notre part que quelqu'un qui est gay, par exemple, comprendrait les expériences vécues par les personnes lesbiennes ou transgenres,

ou serait conscient des formes particulières de discrimination et de violence auxquelles elles sont confrontées. D'un point de vue intersectionnel, une personne LGBTI ne peut pas parler au nom de plusieurs communautés et personnes, tout comme une personne hétérosexuelle ne peut pas parler au nom de toutes les personnes hétérosexuelles. Si vous pensez que vous manquez d'informations complètes sur les droits ou les expériences des LGBTI dans un certain pays, essayez d'utiliser les ressources en ligne disponibles⁴⁹ ou demandez conseil à une organisation LGBTI locale.

Écouter comment les gens parlent de la SOGIESC, quels termes, pronoms et noms ils utilisent est un moyen subtil et fiable de se familiariser avec la façon dont une personne s'identifie.

Activité III

Instructions :

Divisez le groupe en 4 groupes plus petits. Chaque groupe reçoit une liste de trois à six mots pour lesquels il doit rédiger des définitions en discutant ensemble pendant les 5 à 10 minutes qui suivent. Ensuite, chaque groupe fait rapport à l'ensemble du groupe. Après chaque présentation, l'animateur montre les diapositives avec les définitions du manuel. L'objectif de cette activité est de lancer une discussion et d'obtenir des informations du groupe pour savoir s'il est déjà familiarisé avec les termes.

Le GROUPE A discute des termes suivants (orientation sexuelle) : personne Gay, Lesbienne, Homosexuelle, Bisexuelle, Pansexuelle, Hétérosexuelle

Le GROUPE B discute des termes suivants (identité et expression de genre) : Transgenre, Transition, Reconnaissance du genre

Le GROUPE C aborde les termes suivants (développement personnel et préjugés) : Coming out, Espaces plus sûrs, Homophobie, Biphobie ou Transphobie, Annonce publique

Le GROUPE D discute des termes suivants (autres termes) : Hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, Femmes qui ont des rapports sexuels avec des femmes, Queer, Questionnement

⁴⁹ Les ressources les plus fiables sur les droits et les expériences des LGBTI dans les différents pays sont généralement fournies par les organisations LGBTI et/ou de défense des droits de l'homme locales et rassemblées par des organisations internationales telles que l'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexués (ILGA-World), Amnesty International, Human Rights Watch, etc. Pour obtenir une liste des organisations LGBTI locales, vous pouvez vous référer à la liste des organisations membres d'ILGA-Europe disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/who-we-are/members>. ILGA World publie le rapport State-Sponsored Homophobia (l'homophobie parrainée par l'État), une étude mondiale sur les lois relatives à l'orientation sexuelle publiée chaque année, qui est disponible à l'adresse <https://ilga.org/state-sponsored-homophobia-report>. Rainbow Europe d'ILGA-Europe est une collection d'outils en ligne rassemblant à la fois l'index juridique de l'égalité LGBTI basé sur la carte de Rainbow Europe et un aperçu du climat social pour les personnes LGBTI dans chaque pays, basé sur l'Examen annuel de la situation des droits humains des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexués en Europe. Il est disponible à l'adresse suivante <https://rainbow-europe.org/>. Pour plus de ressources, veuillez vous référer à la section Ressources supplémentaires utiles de ce chapitre.

Notez que la liste des termes n'est pas exhaustive et que les définitions peuvent varier d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre et dans le temps.

2. Introduction aux normes en matière de genre et d'orientation sexuelle⁵⁰

Nous avons tous une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles. La diversité qui existe entre nous provient de la façon dont chaque individu fait l'expérience de ces identités et caractéristiques pour lui-même, dont il les manifeste dans les environnements sociaux et dont les autres les perçoivent. Certaines variations d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles sont définies comme la norme dans certaines sociétés et d'autres comme une déviation de cette norme.

La plupart des sociétés sont principalement construites autour des normes suivantes : hétéronormativité, cisnormativité, conception binaire du genre et privilège endosexuel. Afin de commencer à comprendre la diversité des orientations sexuelles, des identités de genre, de l'expression de genre et des caractéristiques sexuelles, il est crucial de signaler et de définir les normes qui régissent la plupart de nos sociétés. Ces normes semblent aller de soi, être incontestables, et certains pourraient même dire « naturelles », au point que les mots qui les décrivent sont peu familiers à la plupart des gens.

Cependant, l'orientation sexuelle humaine, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles sont diverses. Elles l'ont été tout au long de l'histoire de l'humanité et continueront à l'être à l'avenir.

Hétéronormativité

L'hétéronormativité est un ensemble de normes sociales et de pratiques de la vie quotidienne qui ont évolué au cours de l'histoire autour de l'hétérosexualité et qui sont basées sur une opposition binaire du féminin et du masculin. Une des manifestations de l'hétéronormativité est l'hypothèse selon laquelle toutes les personnes sont hétérosexuelles, définissant ainsi l'hétérosexualité comme la seule orientation sexuelle socialement acceptable. Cela a un effet négatif sur la vie quotidienne des personnes gays, lesbiennes et bisexuelles, et des autres personnes ayant une orientation sexuelle non normative. Ces effets négatifs peuvent aller de problèmes d'invisibilité, comme le fait que d'autres supposent que la femme d'une personne est une amie, jusqu'à la discrimination et à la

⁵⁰ Ce sous-chapitre est basé sur différentes ressources : Le glossaire de Legebitra est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <https://legebitra.si/lgbtq-slovar/> ; le glossaire de l'Institut TransAkcija est disponible à l'adresse suivante (en slovène) : <http://transakcija.si/2017/03/13/slovar-izrazov/>.

violence structurelle et systémique, par exemple la criminalisation des relations sexuelles entre adultes consentants du même genre.

Cisnormativité

Si l'hétéronormativité est liée à l'orientation sexuelle, alors la cisnormativité est liée à l'identité de genre. Si l'identité de genre de la personne correspond au sexe qui lui a été attribué à la naissance, la personne est cisgenre. Le préfixe latin cis signifie « du même côté ». Si vous vous reconnaissez dans cette description, cela ne signifie pas que vous devez identifier votre identité de genre avec ce mot. Cependant, il est important d'en saisir la signification et de reconnaître les privilèges auxquels elle se rattache. Ces privilèges vont du fait de voir votre genre représenté sur les formulaires officiels à celui de ne pas avoir peur d'être arrêté parce que votre photo sur votre carte d'identité ne correspond pas à votre apparence.

La cisnormativité est donc un ensemble de normes sociales et de pratiques de la vie quotidienne qui conduisent à l'hypothèse que toutes les personnes sont cisgenres et se situent relativement confortablement dans la conception binaire du genre femme-homme. La cisnormativité a un impact très négatif sur la vie des personnes transgenres et des personnes dont l'identité de genre diffère du sexe qui leur a été attribué à la naissance.

Sexe attribué à la naissance

Les médecins, les infirmières, les sages-femmes et/ou les parents attribuent généralement le sexe de l'enfant à la naissance en inspectant ses organes génitaux. Sur la base de ce seul élément d'information, l'enfant est généralement désigné comme étant une fille ou un garçon. À cette fin, la médecine occidentale a mis au point un ensemble de mesures et de descriptions de caractéristiques qui aident le personnel médical à définir, par exemple, ce qu'est le clitoris et le pénis ; les niveaux d'une hormone sexuelle spécifique qui sont « normaux » pour les femmes et les hommes ; l'appariement des chromosomes qui est compatible avec le fait d'être une femme ou un homme. Cependant, selon les recherches et la théorie des experts en études de genre, de certains sociologues, psychologues et même médecins et, enfin et surtout, selon l'expérience des personnes transgenres et intersexuées, les organes génitaux ne définissent pas l'identité de genre d'une personne. Il n'est donc pas (toujours) possible de déterminer l'identité de genre d'une personne en fonction de l'apparence de son corps.

Le processus actuel d'attribution du sexe et, par la suite, du genre juste après la naissance est une manifestation de cisnormativité. En raison des normes sociales liées à des genres spécifiques, il est attendu que tous les individus développent une identité de genre, une expression de genre et des rôles sexuels en conséquence.

La conception binaire du genre est un système socialement construit qui divise l'humanité en deux groupes distincts : les femmes ou les hommes. La conception binaire du genre est inextricablement liée aux caractéristiques sexuelles, qui comprennent l'anatomie interne, les organes génitaux et les chromosomes. Nombreux sont ceux qui pensent que les caractéristiques sexuelles définissent l'identité, l'expression et les rôles de genre.

Cependant, il y a plus de genres que seulement des hommes et des femmes, et l'identité de genre d'une personne ne correspond pas nécessairement à ses caractéristiques sexuelles. Il existe des centaines de sociétés qui ont développé des traditions reconnaissant de nombreux genres.⁵¹

CONSEILS :

Gardez à l'esprit qu'il n'y a pas une seule façon d'être lesbienne, gay, bisexuel, transsexuel et/ou intersexué.

Par exemple, un homme qui se déclare homosexuel marié à une femme est toujours homosexuel, car les gens se marient pour diverses raisons, y compris les attentes et les normes culturelles et/ou sociales, l'obtention d'un niveau plus élevé de sécurité économique, la sécurité physique et le maintien de l'apparence de « normalité ».

Un autre exemple est qu'une femme transgenre n'a pas besoin de se conformer aux normes sociales d'expression du genre féminin pour que son identité de genre soit valable. Les raisons pour lesquelles elle peut ne pas se conformer pourraient être variées. Par exemple, aligner son expression de genre sur son identité pourrait signifier mettre en danger son bien-être et sa sécurité physique et/ou économique.

Comme mentionné précédemment, les personnes LGBTI ne forment pas un groupe homogène. Elles définissent différemment leur orientation sexuelle et leur identité de genre, expriment leur genre différemment et ont des caractéristiques sexuelles diverses. Elles diffèrent également en termes d'âge, de race, d'ethnie, de religion, de conviction politique, de statut socio-économique, d'éducation et d'autres facteurs. Lors de la conception d'un plan de soutien pour une personne, il convient de prendre en considération l'ensemble de sa situation personnelle.

3. Les personnes LGBTI dans les migrations

Les personnes LGBTI émigrent pour différentes raisons et dans différentes circonstances. Même si les personnes LGBTI émigrent pour poursuivre leurs études ou leur carrière, elles se heurtent de manière disproportionnée à divers obstacles. Il peut s'agir d'un manque de services médicaux adéquats et accessibles (par exemple, les traitements hormonaux de substitution) ou du fait que le pays d'accueil ne reconnaisse pas leur partenaire de même sexe. Un arrêt récent (juin 2018) de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans l'affaire Relu Adrian Coman et autres contre les

⁵¹ Une carte des cultures avec diversité de genres (PBS, Independent lens) est disponible à l'adresse suivante : http://pbs.org/independentlens/content/two-spirits_map-html/.

autorités roumaines chargées de l'immigration et des affaires intérieures⁵² en est une illustration. Par cet arrêt, la CJUE a mis fin à l'ambiguïté juridique concernant la question de savoir si le terme « conjoint » figurant dans la directive Citoyens couvre les conjoints de même sexe de ressortissants de l'UE, y compris lors de l'octroi de permis de séjour⁵³.

Lorsque les personnes LGBTI sont déplacées de force, leur vulnérabilité est exacerbée car la discrimination législative, sociale et culturelle à leur rencontre est omniprésente dans le monde entier. Les personnes LGBTI en migration forcée sont souvent exposées à des dangers supplémentaires pendant leur voyage et à leur arrivée ou pendant leur séjour dans les pays de transit ou de destination. Ceux-ci peuvent se manifester sous la forme de harcèlement, d'exclusion, de violence sexuelle ou d'autres formes de violence. C'est pourquoi elles sont souvent mais pas toujours considérées comme des personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques en termes d'assistance juridique, de conditions d'accueil, de soins de santé, etc.⁵⁴ Le rapport du HCR de décembre 2015, son tout premier rapport mondial sur les questions d'asile des LGBTI, a clairement montré que les personnes LGBTI sont sujettes à une grave exclusion sociale et à des violences dans les centres d'accueil, et en particulier dans les camps.⁵⁵ La violence physique, sexuelle et psychologique à l'encontre des personnes qui sont perçues comme transgressant les rôles assignés à leur genre, comme les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, les personnes transgenres et les garçons qui ne se conforment pas aux normes attendues de la masculinité, est particulièrement perceptible dans les camps et les environnements semblables à des camps⁵⁶.

Certaines personnes LGBTI fuient des persécutions sans rapport avec leur SOGIESC, tandis que d'autres ont été persécutées ou risquent d'être persécutées en raison de leur SOGIESC. Les données recueillies par l'Association internationale des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexués (ILGA-World) en 2018 montrent que six pays, ou des parties de ces pays, punissent encore de la peine de

⁵² Arrêt de la Cour (grande chambre) du 5 juin 2018. Relu Adrian Coman et autres contre Inspectoratul General pentru Imigrări et Ministerul Afacerilor Interne. Demande de décision préjudicielle présentée par la Curtea Constituțională a României. Le jugement complet est disponible à l'adresse suivante : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:62016CJ0673>.

⁵³ Avetisyan, Arpi et Teoh, Juliana (2019) : Together we can make the Coman judgment a reality: the freedom of movement of same-sex couples across the EU (Ensemble, nous pouvons faire du jugement Coman une réalité : la liberté de circulation des couples de même sexe dans toute l'UE). ILGA-Europe. Disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/blog/together-we-can-make-coman-judgment-reality>.

⁵⁴ Seeking refuge without harassment, detention or return to a "safe country" (Chercher refuge sans harcèlement, détention ou retour dans un « pays sûr »), Exposé d'ILGA Europe sur les réfugiés et l'asile LGBTI (février 2016). Disponible à l'adresse suivante : https://ilga-europe.org/sites/default/files/Attachments/ilga_europe_briefing_on_lgbt_asylum_issues_-_february_2016.pdf.

⁵⁵ Protéger les personnes de diverses orientations sexuelles et identités de genre : Un rapport global sur les efforts du HCR pour protéger les demandeurs d'asile et les réfugiés lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (décembre 2015). Disponible à l'adresse suivante : <https://refworld.org/docid/566140454.html>.

⁵⁶ OIM, NRC, HCR (juin 2008). *Boîte à outils pour la gestion des camps*, pg. 145

mort les relations sexuelles consensuelles entre personnes du même sexe⁵⁷ et que, dans cinq autres pays, cette peine est possible⁵⁸. Plus de 70 autres pays criminalisent les relations entre personnes de même sexe ou d'identité de genre différente. Le rapport du HCR note que si les lois visant les personnes LGBTI peuvent être rédigées pour criminaliser des actes sexuels spécifiques plutôt que l'identité plus large de personnes ayant une identité SOGI diverse, certains de leurs bureaux ont noté que ces lois pourraient néanmoins être utilisées pour poursuivre des personnes qui s'identifient comme LGBTI⁵⁹.

Le rapport stipule également que les lois d'application générale, y compris les lois relatives aux bonnes mœurs, au mariage et au travail sexuel, peuvent être appliquées de manière disproportionnée pour cibler les personnes LGBTI. Et, même lorsque des protections juridiques existent pour les personnes LGBTI, certains bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont fait remarquer que ces protections pourraient ne pas être garanties dans la pratique.⁶⁰

3.1. Les personnes LGBTI en migration forcée : perspective de l'UE

Au cours des dernières années, l'UE a développé des politiques positives sur la protection des LGBTI qui demandent une protection internationale. La législation européenne oblige les États membres de l'UE à reconnaître l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme un motif valable de protection internationale. Elle les oblige également à fournir des conditions d'accueil adéquates, une assistance juridique, etc.⁶¹ Toutefois, cette législation et sa transposition par les États membres n'ont pas encore abouti à une situation satisfaisante sur le terrain.

Il existe toujours une diversité notable en ce qui concerne le traitement des demandes de protection internationale LGBTI dans les différents États membres de l'UE et la garantie de conditions d'accueil adéquates.

⁵⁷ Ces pays sont : l'Érythrée, le Soudan, le Nord du Nigeria, le Yémen, l'Iran, l'Arabie Saoudite. Les données complètes sont disponibles à l'adresse suivante : https://ilga.org/sites/default/files/ilga_sexual_orientation_laws_map_2019.jpg.

⁵⁸ Ces pays sont : la Mauritanie, les Émirats arabes unis, le Qatar, l'Afghanistan, le Pakistan. Les données complètes sont disponibles à l'adresse suivante : https://ilga.org/sites/default/files/ilga_sexual_orientation_laws_map_2019.jpg.

⁵⁹ Protéger les personnes de diverses orientations sexuelles et identités de genre : Un rapport global sur les efforts du HCR pour protéger les demandeurs d'asile et les réfugiés lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (décembre 2015). Disponible à l'adresse suivante : <https://refworld.org/docid/566140454.html>.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Cela a été confirmé par la Cour de justice de l'UE en décembre 2014, dans l'affaire A, B et C disponible à l'adresse suivante : <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=160244oclang=en>.

ILGA-Europe a identifié les principaux défis suivants pour les personnes LGBTI dans la migration forcée⁶² :

- la pertinence des lois du pays d'origine qui criminalisent les actes sexuels consensuels entre personnes du même sexe ou l'expression d'identités sexuelles ou de genre non standard ;
- l'obligation pour les demandeurs LGBTI de dissimuler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre à leur retour dans le pays d'origine afin de ne pas « provoquer » de violence et de discrimination ;
- l'obligation de demander la protection face à des autorités de l'État homophobes ou transphobes dans le pays d'origine ;
- la tendance croissante aux rejets fondés sur la non-crédibilité de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre elle-même, dans de nombreux cas sur la base de stéréotypes ;
- le problème de la divulgation tardive (coming out) aux autorités migratoires, qui entraîne une incrédulité accrue de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et/ou des caractéristiques sexuelles non normatives de la personne. Les tabous ou la stigmatisation dans les pays d'origine sont peu pris en compte, ce qui peut conduire les personnes demandeuses de protection internationale à ne pas divulguer leur orientation sexuelle, leur identité de genre et/ou leurs caractéristiques sexuelles dès le début de la procédure de protection internationale⁶³ ;
- les discriminations et les violences subies par les personnes demandeuses LGBTI dans les structures d'accueil.⁶⁴

La violence comprend également la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) ou le sexe de survie dans la migration forcée, comme le note le HCR dans son rapport mondial⁶⁵.

IMPORTANT !

Actuellement, la seule enquête LGBT à l'échelle européenne⁶⁶, menée en 2012 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), fait état de faibles niveaux alarmants de

⁶² La liste complète est disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/what-we-do/our-advocacy-work/asylum-europe>.

⁶³ La Cour de justice de l'UE a statué que cela ne peut pas être une raison suffisante pour refuser une demande de statut de réfugié. Cela a été confirmé par la Cour de justice de l'UE en décembre 2014, dans l'affaire A, B et C disponible à l'adresse suivante :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?docid=160244oclang=en>.

⁶⁴ Seeking refuge without harassment, detention or return to a "safe country" (Chercher refuge sans harcèlement, détention ou retour dans un « pays sûr »), Exposé d'ILGA Europe sur les réfugiés et l'asile LGBTI (février 2016). Disponible à l'adresse suivante : https://ilga-europe.org/sites/default/files/Attachments/ilga_europe_briefing_on_lgbt_asylum_issues_-_february_2016.pdf.

⁶⁵ Protéger les personnes de diverses orientations sexuelles et identités de genre : Un rapport global sur les efforts du HCR pour protéger les demandeurs d'asile et les réfugiés lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (décembre 2015). Disponible à l'adresse suivante : <https://refworld.org/docid/566140454.html>.

signalement à la police des tout derniers incidents de harcèlement motivé par la haine. La moyenne de l'UE ne représente que quatre (4) pour cent de ces rapports.

Les raisons pour lesquelles les répondants ne signalent pas ces incidents à la police sont notamment les suivantes : l'incident était trop mineur, pas assez grave pour être signalé ; ils n'ont pas pensé à la possibilité de le signaler ; environ un tiers des personnes interrogées ont estimé que la police ne ferait rien ou ne pourrait rien faire à propos de l'incident ; près d'une personne sur cinq craignait une réaction homophobe ou transphobe de la part de la police ; dans le cas des incidents les plus graves, 20 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir signalé l'incident à la police parce qu'elles se sentaient honteuses et/ou gênées et voulaient garder le secret ; environ une victime de harcèlement haineux sur huit a choisi de ne pas signaler l'incident à la police parce qu'elle craignait d'éventuelles représailles de la part des auteurs.

Neuf personnes interrogées sur dix ayant subi un harcèlement motivé par la haine n'ont pas signalé l'incident à une autre organisation ou institution, à savoir une organisation non gouvernementale (ONG), une organisation LGBT, une organisation générale d'aide aux victimes, une institution nationale ou d'État telle qu'un organisme de promotion de l'égalité, un hôpital ou un autre service médical, un centre d'aide aux victimes de viol ou une autre organisation.

Bien que l'enquête n'ait pas ciblé les personnes LGBTI en migration forcée ni posé de questions sur l'expérience des VSBG, on peut affirmer que ces données pourraient également être pertinentes pour les personnes LGBTI en migration forcée qui ont subi des incidents de VSBG. Il pourrait être encore plus difficile pour les personnes LGBTI de discuter de leurs expériences, surtout si elles ont été victimes de VSBG. Une compréhension inadéquate des diverses expériences SOGIESC dans des contextes culturels et sociaux différents peut sérieusement affecter l'évaluation des besoins des personnes LGBTI en migration forcée. Les personnes LGBTI diffèrent également par leur âge, leur race, leur ethnie, leur religion, leurs convictions politiques, leur statut socio-économique et leur niveau d'éducation. Lors de la conception d'un plan de soutien pour une personne, il convient de prendre en considération l'ensemble de sa situation personnelle.

EXEMPLES :

Un homosexuel a demandé une protection internationale dans l'un des États membres de l'UE au motif qu'il était persécuté en raison de son orientation sexuelle dans l'un des pays du Sud. Craignant que sa demande soit considérée comme non valable, il a décidé de ne pas révéler aux autorités compétentes en matière d'asile qu'il était marié à une femme, ce qu'il a été contraint de faire dans son pays d'origine. Il a obtenu le statut de réfugié. Les autorités compétentes en matière d'asile ont par la suite découvert son mariage et ont rouvert son dossier.

L'homme en question a contacté une organisation LGBTI locale qui a rédigé un rapport à l'intention des autorités en matière d'asile sur la situation dans son pays d'origine, expliquant le rôle du mariage et décrivant l'implication de l'homme dans le mouvement LGBTI local. Un représentant de l'organisation LGBTI était également présent lors de l'entretien avec les autorités d'asile pour apporter un soutien psychosocial. Ces deux interventions ont contribué à la conservation de son statut de réfugié.

⁶⁶ EU LGBT survey: European Union lesbian, gay, bisexual and transgender survey – Main results (2014) (Enquête de l'UE sur les LGBT : enquête de l'Union européenne sur les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres - Principaux résultats (2014)). Disponible à l'adresse suivante : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-eu-lgbt-survey-main-results_tk3113640enc_1.pdf.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), trente ans après la description initiale du VIH chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes en Amérique du Nord, nous sommes confrontés à des épidémies de VIH réémergentes et nouvellement documentées chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, avec une prévalence médiane du VIH estimée allant de 4,3 % en Asie du Sud-Est à 14,9 % dans la région africaine⁶⁷ (données de 2015)⁶⁸.

Dans certains contextes, la criminalisation des comportements consensuels entre adultes du même sexe, la stigmatisation, la discrimination et la violence à l'encontre des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ont créé un environnement qui compromet les droits de l'homme des personnes et où elles ont moins de chances d'accéder aux services essentiels de santé et de lutte contre le VIH.

La divulgation de leur statut VIH peut avoir un effet négatif sur leur capacité à accéder aux soins de santé et à d'autres services, et pourrait avoir une incidence négative sur le résultat de leur demande de protection internationale. Par ailleurs, en ne révélant pas leur statut VIH au personnel médical concerné, ils risquent de ne pas pouvoir accéder à des services de soins de santé adéquats, tels que les traitements antirétroviraux.

Une femme transgenre a demandé une protection internationale dans l'un des États membres de l'UE. Ses documents officiels n'étant pas conformes à son identité de genre réelle, elle a exprimé le besoin d'une reconnaissance légale de son genre dans le pays de l'UE mentionné. Comme ce pays ne dispose pas de dispositions légales régissant la reconnaissance légale du genre des non-citoyens et des personnes qui n'y sont pas nées, la femme a décidé de se rendre dans un autre État membre de l'UE, malgré les restrictions établies par la Convention de Dublin. Les documents qui reflètent le genre d'une personne sont essentiels pour une vie sans crainte d'interrogatoires persistants, de violence et de discrimination. On nous demande régulièrement de présenter nos documents : par exemple, à la poste, dans les banques, dans les bibliothèques, lors de la signature de différents contrats, tels que les contrats de travail ou de bail, et lors de l'inscription dans les écoles.

Un homme transgenre a demandé la protection internationale dans l'un des États membres de l'UE. Ses documents officiels étaient déjà conformes à son identité de genre. Il a révélé ses problèmes médicaux à une infirmière et à un travailleur social du centre d'hébergement, et il leur a fait savoir qu'il avait besoin d'un traitement hormonal de substitution. L'infirmière et le travailleur social ont ignoré cette information. Ce n'est qu'après l'intervention de plusieurs ONG que les autorités migratoires lui ont permis d'accéder à un traitement hormonal de substitution. Dans de nombreux pays, y compris les États membres de l'UE, les personnes transgenres qui sont citoyens de ces pays n'ont pas pleinement accès à des services de soins de santé respectueux et spécifiques aux transgenres. Ils peuvent ne pas exister ou ne pas être disponibles dans le cadre de l'assurance maladie générale. Les personnes transgenres peuvent également être victimes de discrimination dans l'accès aux services de santé généraux. Il est donc conseillé de vérifier auprès des ONG LGBTI, des prestataires de soins de santé, des fournisseurs d'assurance maladie et/ou dans les actes juridiquement contraignants :

- quels services de soins de santé spécifiques aux transgenres sont disponibles dans un pays donné, le cas échéant ;

⁶⁷ L'Organisation mondiale de la santé définit la région africaine comme les pays d'Afrique à l'exception de la Libye, de la Tunisie, de Djibouti, de l'Égypte, du Maroc, de la Somalie et du Soudan.

⁶⁸ Site web de l'Organisation mondiale de la Santé : <https://who.int/hiv/topics/msm/about/en/>.

- si ces services pourraient également être accessibles aux personnes transgenres qui demandent une protection internationale ; et
- si ce service relève des soins de santé d'urgence ou de tout type de soins de santé prévenant une détérioration grave de la santé.

Par exemple : En Slovénie, en vertu de la loi sur la protection internationale⁶⁹, les demandeurs de protection internationale ont droit à des soins de santé d'urgence, qui comprennent « des services dans le cas de maladies et d'affections chroniques, dont l'omission entraînerait dans un bref délai une invalidité, une autre atteinte permanente à la santé ou la mort » (article 86, paragraphe 1, alinéa 4). L'hormonothérapie substitutive relève de ces dispositions. En Slovénie, l'homme transgenre susmentionné a donc le droit, en vertu de la loi nationale, d'obtenir une hormonothérapie substitutive.

Activité IV

Instructions :

Divisez le groupe en petits groupes de trois à cinq participants. Demandez-leur de discuter pendant cinq minutes des raisons pour lesquelles les personnes LGBTI peuvent décider de ne pas divulguer certaines informations personnelles aux autorités de migration. Montrez l'exemple d'une personne homosexuelle en situation de migration forcée.

Après la discussion en petits groupes, demandez aux groupes de partager leurs réflexions avec tout le monde.

Lors de la discussion, concentrez-vous sur les faits :

- *les gens se marient pour des raisons différentes (par exemple, des raisons économiques ou culturelles) ;*
- *certaines personnes peuvent être contraintes de se marier en raison de pressions familiales ou sociales ; et*
- *le fait d'être marié à une personne d'un genre différent est assez courant et ne définit pas l'orientation sexuelle d'une personne.*

L'objectif de cette activité n'est pas de trouver une solution ou d'apporter une réponse définitive, mais plutôt de discuter des obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les personnes LGBTI en migration forcée.

Activité V

Instructions :

⁶⁹ Journal officiel, n° 16/2017. Disponible à l'adresse : <https://uradni-list.si/glasilo-uradni-list-rs/vsebina/2017-01-0803?sop=2017-01-0803>.

Là encore, divisez le groupe en petits groupes de trois à cinq participants. Demandez-leur de discuter pendant cinq minutes du cas présenté (présentation PowerPoint, diapositive 39).

Après la discussion en petits groupes, demandez aux groupes de partager leurs réflexions avec tout le monde.

Au cours de la discussion, soulignez que des documents qui reflètent le genre d'une personne sont essentiels pour une vie sans crainte d'interrogatoire persistant, de violence et de discrimination. On nous demande régulièrement de présenter nos documents : par exemple, à la poste, dans les banques, dans les bibliothèques, lors de la signature de différents contrats, tels que les contrats de travail ou de bail, et lors de l'inscription dans les écoles.

L'objectif de cette activité n'est pas de trouver une solution ou d'apporter une réponse définitive, mais plutôt de discuter des obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les personnes LGBTI en migration forcée.

4. Violences sexuelles et basées sur le genre subies par les personnes LGBTI

Comme mentionné ci-dessus, les personnes LGBTI ne forment pas un groupe homogène. Elles définissent différemment leur orientation sexuelle et leur identité de genre, expriment leur genre différemment et ont des caractéristiques sexuelles diverses. Elles diffèrent également en termes d'âge, de race, d'ethnie, de religion, de convictions politiques, de statut socio-économique, d'éducation et d'autres caractéristiques. Toutes ces diverses circonstances et caractéristiques personnelles influencent la vulnérabilité de chaque personne, y compris en ce qui concerne la violence sexuelle et basée sur le genre.

Les personnes LGBTI peuvent être victimes de VSBG à tous les stades et dans tous les domaines liés à la migration forcée, y compris :

- en route vers un autre pays ;
- dans les lieux d'hébergement (y compris les centres d'asile, les camps et structures similaires et les centres de détention) ;
- dans l'accès aux soins de santé (par exemple, soins gynécologiques pour les femmes lesbiennes, bisexuelles et les personnes transgenres ; soins adéquats pour de multiples maladies chroniques (comme les maladies cardiaques, le diabète) ; traitement antirétroviral pour les personnes vivant avec le VIH et d'autres IST ; services de prévention et de traitement ; services de santé mentale ; assistance dans les cas de VSBG ou de maladies liées au sexe de survie) ;
- dans l'accès aux mécanismes de justice nationaux, provinciaux ou municipaux, y compris les mécanismes d'application de la loi et les mécanismes judiciaires, pour les griefs liés à la SOGIESC ;
- pour accéder à tout autre type de soutien.

Les auteurs peuvent être les membres de leur famille et de leur communauté, d'autres personnes en migration forcée, le personnel de la police, le personnel militaire, les autorités de migration, le personnel des établissements d'hébergement, etc.

Voici des exemples de manifestations possibles de VSBG vécues par des personnes LGBTI (dans le cadre d'une migration forcée) :

Les lesbiennes peuvent être persécutées en raison de leur genre et de leur orientation sexuelle et peuvent être plus fréquemment exposées à des crimes d'honneur et à des viols commis par des acteurs privés, y compris des membres de leur famille et de leur communauté. Les auteurs peuvent être des hommes ou des femmes, et les crimes dont une femme est l'auteur peuvent être sous-déclarés par les femmes. Les lesbiennes peuvent également être victimes de « viols correctifs », qui

sont perpétrés dans le but de « soigner » l'orientation sexuelle d'une personne. Leur statut socio-économique peut entraver leur accès aux procédures de protection internationale, à la police et à d'autres formes de protection et de soutien dans d'autres pays. Par exemple, si une lesbienne vit également avec un handicap qui accroît sa dépendance vis-à-vis d'autres personnes, elle peut être plus exposée à la violence sexuelle et basée sur le genre.

En raison des menaces, de la stigmatisation et des sentiments de honte, les lesbiennes peuvent être contraintes de garder le silence sur leurs expériences de VSBG. Les auteurs peuvent les réduire au silence en les menaçant de révéler leur orientation sexuelle à d'autres personnes si elles décident de dénoncer un ou plusieurs actes de VSBG ou si elles refusent de leur obéir.

Les lesbiennes peuvent également rencontrer des obstacles dans l'accès aux services gynécologiques en raison d'un stéréotype omniprésent selon lequel les lesbiennes n'ont pas de relations sexuelles vaginales avec pénétration et n'ont donc pas besoin de contrôles gynécologiques. Cela peut avoir un impact négatif sur leur santé sexuelle et reproductive.

Les **couples de même sexe** ne peuvent pas être reconnus comme membres de la famille par les autorités du pays d'accueil ou de résidence. Ils courent donc le risque d'être hébergés dans des établissements distincts. Le fait de ne pas reconnaître les couples de même sexe comme membres de la famille empêche également ces couples de revendiquer le droit à l'unité familiale et à la réunification avec les membres de leur famille. La séparation forcée de ces couples peut avoir un effet négatif sur leur santé mentale et leur statut socio-économique, ce qui peut en outre exacerber les risques de VSBG. La non-reconnaissance des couples de même sexe est encore plus compliquée lorsque le couple a des enfants.

Les **hommes homosexuels** ont tendance à mener une vie plus publique et, par conséquent, sont souvent exposés à un risque plus immédiat de préjudice, en particulier de la part des acteurs étatiques dans les pays où les comportements homosexuels masculins constituent une infraction pénale. Les hommes gays peuvent être réticents à révéler aux autorités ou aux prestataires de services les VSBG qu'ils ont subies, en raison de menaces, de la stigmatisation ou d'un sentiment de honte. Ils pourraient en outre craindre que la dénonciation de la violence sexuelle et basée sur le genre ne les oblige à révéler leur orientation sexuelle.

Une croyance commune est que les hommes ne peuvent pas subir de VSBG et ne peuvent être que les auteurs de cette violence. Par conséquent, les hommes homosexuels victimes de VSBG peuvent être confrontés à une stigmatisation et à un sentiment de honte supplémentaires lorsqu'ils sont confrontés à un traumatisme physique et psychologique causé par la VSBG. Ils peuvent également

être contraints de garder le silence sur leurs expériences de VSBG, car les auteurs peuvent les réduire au silence en les menaçant de révéler leur orientation sexuelle à d'autres s'ils décident de signaler un ou plusieurs incidents de VSBG ou s'ils refusent de leur obéir. Ils peuvent également être contraints de commettre des VSBG sur d'autres personnes, par exemple pour prouver qu'ils sont de « *vrais hommes* » (c'est-à-dire des hommes hétérosexuels).

Personnes bisexuelles : La bisexualité n'est pas bien comprise dans de nombreux pays. La majorité des personnes dans la société ou des personnes occupant des postes de pouvoir dans un pays peuvent considérer que l'orientation sexuelle des personnes bisexuelles est flexible, ce qui crée l'impression erronée que leur sexualité est une question de choix, et non une partie inextricable d'elles-mêmes. Même si les personnes bisexuelles sont attirées par des personnes de plus d'un genre, elles sont persécutées en raison de leur comportement envers le même sexe.

Les expériences des femmes bisexuelles, en particulier celles liées aux VSBG ou au risque de VSBG, peuvent être similaires à celles des lesbiennes. Les expériences des hommes bisexuels, en particulier les expériences liées aux VSBG ou au risque de VSBG, peuvent être similaires à celles des hommes homosexuels.

Les **personnes transgenres** peuvent subir des persécutions particulièrement graves en raison de leur genre, de leur identité de genre et/ou de leur orientation sexuelle. Souvent, elles sont persécutées en vertu des lois qui criminalisent les comportements homosexuels. Elles sont souvent rejetées par leur famille, leurs amis et leur communauté.

En partie en fonction de leur visibilité, elles peuvent être exposées plus fréquemment à des crimes d'honneur et à des viols commis par des acteurs privés, y compris des membres de leur famille et de leur communauté. Leur statut socio-économique peut entraver leur accès aux procédures de protection internationale, à la police et à d'autres formes de protection et de soutien dans des pays plus sûrs. Si une personne transgenre est également incapable de gagner de l'argent ou de contribuer à subvenir aux besoins de sa famille en raison d'une transphobie structurelle et omniprésente, cela peut accroître sa dépendance vis-à-vis d'autres personnes et son risque de VSBG.

Les **personnes intersexuées** peuvent être persécutées en raison de leurs caractéristiques sexuelles. La persécution sous forme d'exclusion, de harcèlement et de violence peut commencer lorsque l'individu est un bébé ou un enfant, en raison des vues traditionnelles de certaines sociétés selon lesquelles les personnes intersexuées sont « contre nature », voire diaboliques. Les travailleurs humanitaires, les médecins et d'autres personnes peuvent ne pas être familiarisés avec les variations

intersexuelles, ce qui a un impact supplémentaire sur les personnes qui subissent des abus en leur prodiguant des soins non informés, inappropriés ou médicalement abusifs, ou en révélant leur situation à d'autres. La famille entière d'une personne intersexuée peut également être affectée, car les communautés peuvent l'éviter ou la persécuter pour avoir un enfant ou un parent intersexué. Les personnes intersexuées peuvent subir des violences de la part de leur partenaire intime si celui-ci ne savait pas qu'elles étaient intersexuées.

Activité VI

Instructions :

Divisez le groupe en six petits groupes. Demandez-leur de discuter pendant cinq à dix minutes d'exemples de manifestations possibles de VSBG vécues par des personnes LGBTI dans le cadre de la migration forcée.

GROUPE A : lesbiennes

GROUPE B : couples de même sexe

GROUPE C : Gays

GROUPE D : Personnes bisexuelles

GROUPE E : Personnes transgenres

GROUPE F : Personnes intersexuées

Après la discussion en petits groupes, demandez aux groupes de partager leurs réflexions avec tout le monde. Après la présentation de chaque groupe, affichez les diapositives respectives.

L'objectif de l'exercice est de discuter des situations dans lesquelles les personnes LGBTI en migration forcée peuvent être confrontées à des risques spécifiques et supplémentaires de VSBG et à des obstacles spécifiques dans la lutte contre la VSBG. L'objectif n'est pas de dresser une liste exhaustive.

4.1 Mesures pour répondre aux besoins des victimes LGBTI de VSBG et des personnes LGBTI à risque de VSBG

Comme indiqué ci-dessus, les personnes LGBTI ont des besoins divers et spécifiques en raison de l'omniprésence de l'hétéronormativité et de la cisnormativité dans nos sociétés. Ces besoins découlent des besoins fondamentaux de chaque être humain, indépendamment de sa situation personnelle et/ou de son passé. Certains de ces besoins sont :

- **Le respect de la vie privée :** (1) Les personnes LGBTI doivent être crues lorsqu'elles révèlent leur orientation sexuelle, leur identité de genre et/ou leurs caractéristiques sexuelles sans chercher à obtenir une quelconque confirmation de la part de tiers (tels que des

psychologues, des psychiatres, des ONG LGBTI) ou des interrogatoires ou examens invasifs et/ou dérogatoires (tels que des tests psychologiques). (2) Leur orientation sexuelle, leur identité de genre et/ou leurs caractéristiques sexuelles ne doivent être divulguées à des tiers qu'avec l'autorisation de personne concernée ou lorsque la divulgation conduit à répondre à d'autres besoins (par exemple, révéler à un médecin qu'une personne est transgenre et/ou intersexuée). (3) Respecter ses pronoms et son (ses) nom(s) indépendamment de ce qui est écrit sur ses documents. Cependant, il faut garder à l'esprit la mesure dans laquelle cette personne a ou n'a pas fait de révélations à d'autres.

- **Le respect de la liberté d'expression :** (1) Les personnes LGBTI ne devraient pas être contraintes de dissimuler leur orientation sexuelle, leur identité de genre et/ou leurs caractéristiques sexuelles afin de répondre aux attentes de leur entourage. Il est fortement recommandé de leur donner toutes les informations disponibles sur les niveaux d'homophobie, de biphobie et de transphobie dans leur environnement actuel afin qu'elles puissent prendre une décision éclairée sur le lieu et la manière de s'exprimer. (2) Elles ne doivent pas être tenues pour responsables de l'homophobie, de la biphobie ou de la transphobie dont elles peuvent être victimes, quel que soit leur comportement ou leur apparence. (3) Les personnes LGBTI devraient pouvoir visiter ou former des espaces plus sûrs pour elles exclusivement à l'intérieur et à l'extérieur de leurs lieux d'hébergement (par exemple des groupes de soutien pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et/ou intersexuées), si elles en expriment le besoin.
- **L'accès aux services de soins de santé :** Les personnes LGBTI doivent pouvoir accéder à tous les services de soins de santé dont elles ont besoin et qui sont disponibles dans le pays où elles séjournent (actuellement). Par exemple, les lesbiennes ne devraient pas être découragées de subir des examens gynécologiques en raison de l'idée stéréotypée selon laquelle les services sexuels et reproductifs ne sont nécessaires que pour les femmes qui pratiquent le sexe vaginal avec pénétration. Pour plus d'exemples, voir les exemples de la section 3.1 Personnes LGBTI en migration forcée : perspective de l'UE.
- **L'accès aux services de soutien (tels que le conseil psychosocial) :** Les personnes LGBTI devraient avoir accès à tous les services d'aide disponibles afin de traiter les problèmes qu'elles estiment devoir être résolus. Par exemple, si une personne transgenre exprime le besoin de voir un conseiller pour une question sans rapport avec son identité de genre, ce service doit lui être fourni, s'il est disponible, sans que son identité de genre ne soit remise en question au cours de la prestation du service.
- **Hébergement (plus) sûr :** Voir la section ci-dessous.

Hébergement

Un logement adéquat peut contribuer au processus de guérison des victimes de VSBG et peut atténuer les risques d'incidents de VSBG.

Dans certains pays, il existe des structures d'hébergement spéciales pour les personnes LGBTI en situation de migration forcée. Il est important de garder à l'esprit que toutes les personnes LGBTI ne préféreront pas séjourner dans de telles structures. Pour diverses raisons, certains préféreront séjourner dans des structures d'hébergement destinées à la population « générale » des personnes en migration forcée. Chaque circonstance doit être analysée individuellement pour déterminer le type de logement le plus approprié pour la personne.

Dans de nombreux pays, cependant, la mise en place de telles installations n'est pas (encore) possible. Dans ces pays, vous pouvez rechercher des solutions ad hoc qui répondent aux besoins d'une personne LGBTI particulière en coopération avec cette personne, les autorités de migration et les ONG concernées (telles que les ONG LGBTI, les ONG de défense des droits humains et/ou les ONG fournissant des services aux demandeurs de protection internationale). Vous pouvez également dresser une liste de différentes solutions en coopération avec les personnes LGBTI, les autorités de migration et les ONG concernées.

Ces solutions pourraient être mises en œuvre en tenant compte des ressources disponibles :

- logement privé/chambres simples
- hébergement fourni par les ONG LGBTI et d'autres ONG
- l'hébergement des personnes LGBTI dans des structures destinées aux familles en situation de migration forcée (une telle solution pourrait n'être disponible que pour les femmes ou les personnes perçues comme des femmes et pourrait par exemple exclure les femmes transgenres dont les documents officiels ne correspondent pas à leur identité sexuelle réelle)

Procédures opérationnelles standardisées pour la prévention et l'action dans les cas de VSBG

S'il existe déjà des procédures opérationnelles standardisées (POS) pour la prévention et l'action dans les cas de VSBG, vérifiez si elles tiennent compte des divers besoins des personnes LGBTI. Si ce n'est pas le cas ou s'il y a un manque d'informations et de mesures spécifiques, suggérez de les réviser en coopération avec les ONG LGBTI concernées et d'autres parties prenantes pertinentes.

Si possible, essayez d'inclure une disposition permettant aux personnes LGBTI d'accéder à un ou plusieurs lieux sûrs. C'est particulièrement important pour les femmes transgenres, car elles sont

souvent perçues à tort comme des hommes, et pour les hommes homosexuels et bisexuels, car il n'existe généralement pas d'hébergement sûr pour les hommes ayant subi une VSBG.

Si possible, inclure la ou les ONG LGBTI dans la liste des fournisseurs de soutien et autres organismes que les POS envisagent.

Si une révision des POS n'est pas possible, vous pourriez élaborer des lignes directrices opérationnelles informelles avec les parties prenantes concernées, qui pourraient être adaptées spécifiquement aux besoins des victimes LGBTI de VSBG.

Parfois, le simple fait d'écrire les questions qui doivent être abordées et de dresser la liste des solutions possibles peut également constituer un outil puissant pour plaider en faveur d'un changement adéquat au niveau systémique.

Formations sur les questions LGBTI et la migration forcée

Envisagez d'utiliser ou de développer des supports de formation et du matériel de sensibilisation standard qui tiennent compte des contextes opérationnels difficiles. Essayez d'inclure les ONG LGBTI dans le processus. Le programme de formation complet de l'OIM, *Working with LGBTI Persons in the Humanitarian Context (Travailler avec des personnes LGBTI dans un contexte humanitaire)*⁷⁰, est disponible en ligne et est largement applicable pour diverses organisations et entités gouvernementales. Les formateurs experts de l'OIM peuvent conseiller et aider à dispenser une formation, adaptée au lieu et à la programmation.

La formation est particulièrement importante pour les ONG qui ne travaillent pas spécifiquement avec les personnes LGBTI et les autres parties prenantes dans le domaine de la migration.

Des espaces plus sûrs pour les personnes LGBTI en migration forcée

Créer des espaces plus sûrs pour les personnes LGBTI dans le cadre de la migration forcée, cela pourrait signifier la création de groupes de soutien pour les victimes LGBTI de VSBG et pour les personnes LGBTI à risque de VSBG, où elles pourraient discuter de différents aspects de la VSBG ou de tout autre sujet. Ces groupes pourraient se réunir à l'ONG LGBTI locale, si elle dispose d'espaces pour de telles réunions et si les personnes LGBTI se sentent à l'aise de s'y réunir, ou dans les locaux de toute autre ONG.

Créer des supports d'information visuels tels que des affiches indiquant clairement que ce lieu accueille et respecte toutes les personnes, indépendamment de leur race, religion, orientation sexuelle, identité de genre, expression de genre ou caractéristique sexuelle.

L'affichage du drapeau arc-en-ciel et d'autres symboles connus de soutien aux LGBTI dans les bureaux et autres locaux est un autre exemple de la manière de créer des espaces plus sûrs.

⁷⁰ Le dossier de formation est disponible à l'adresse suivante : <https://lgbti.iom.int/lgbti-training-package>.

Cependant, les drapeaux arc-en-ciel ou tout autre symbole ne sont pas universels et de nombreuses personnes migrantes ne connaissent pas leur signification. Vous pouvez donc afficher des documents avec des photos montrant par exemple des couples de même sexe, ou les avoir à portée de main. Le personnel de votre organisation peut mentionner les questions LGBTI dans ses présentations orales. Vous pouvez veiller à ce qu'il y ait des boîtes de commentaires et de plaintes anonymes dans les établissements d'hébergement, et organiser des visites assurées par le personnel des services communautaires dans les zones où les populations LGBTI se rencontrent, mènent différentes activités, offrent des services de soutien (tels que des espaces d'organisation LGBTI, des espaces d'autres ONG où les personnes LGBTI sont accueillies, des centres de jeunesse, des cafés et d'autres espaces avec des activités organisées sur les questions LGBTI).

Travailler avec les ONG LGBTI locales

Travailler avec les ONG LGBTI locales et les inclure dans différents processus et actions est considéré comme une bonne pratique. Cependant, gardez à l'esprit que nombre de ces ONG sont dirigées par des bénévoles ou fonctionnent comme des groupes (in)formels, et qu'elles ne sont donc peut-être pas en mesure de fournir tout le soutien et toutes les informations dont votre organisation ou les personnes LGBTI ont besoin. Assurez-vous que le type de soutien qui pourrait être fourni par les ONG LGBTI et/ou les groupes (in)formels est clairement défini.

Certaines personnes LGBTI peuvent ne pas vouloir être associées à des ONG LGBTI ou à une ONG LGBTI particulière ou à un groupe (in)formel. C'est légitime. Maintenir une communication ouverte avec les ONG LGBTI et/ou les groupes (in)formels afin d'obtenir le plus d'informations possible.

Protection des personnes LGBTI dans les camps et les environnements assimilables à des camps

Dans un environnement de camp et ce compris les centres d'accueil et de transit pour les personnes migrantes et réfugiées, la vulnérabilité qui préexistait à une crise ou qui s'est développée à la suite d'une crise affecte les besoins des résidents du camp. Etant donné que les mécanismes d'adaptation établis sont perturbés, certaines personnes ayant des besoins spécifiques peuvent être exposées à un risque accru au sein de la population du camp. Par exemple, une personne LGBTI qui a été acceptée par la communauté peut être plus vulnérable si elle en est séparée et peut être confrontée à la stigmatisation et à la discrimination en plus des problèmes qui découlent de la crise, tel que le déplacement. Des problèmes tels que le surpeuplement, le mauvais éclairage, les installations sanitaires inadéquates et l'insécurité générale, les privations et les tensions dans le camp peuvent en outre accroître le risque de VSBG.

La stigmatisation, les lois nationales criminalisant le fait d'être une personne LGBTI ainsi que les attitudes négatives, notamment parmi les travailleurs humanitaires et les prestataires de services,

peuvent empêcher un accès sûr et digne à l'assistance disponible et ainsi mener à l'exclusion des personnes LGBTI de ces services. Si la vulnérabilité des personnes ayant des besoins particuliers n'est pas reconnue et/ou si les conséquences de cette vulnérabilité ne sont pas comprises, l'impact sur leur santé physique et psychologique, sur leur bien-être général et leur accès aux droits humains peut être grave et pourrait mener à mettre leur vie en danger.

Afin de contribuer à la protection des personnes LGBTI, les agences et organisations gérant le camp et fournissant une assistance à ses résidents devraient s'efforcer à sensibiliser toutes les parties prenantes aux questions de protection nuancées et de grande envergure auxquelles sont confrontées les personnes LGBTI. En outre, elles doivent identifier les ONG locales qui ont une expérience de travail avec les personnes LGBTI et à même de fournir des conseils spécialisés afin d'accroître l'assistance, par exemple en créant des espaces sûrs séparés, en offrant des conseils individuels, des soins de santé et un soutien psychosocial ou encore en donnant des conseils sur la manière de signaler les VSBG à la police ou aux autorités, si cela est sûr et si les victimes décident de le faire.⁷¹

5. Organisations non gouvernementales en Europe travaillant avec des personnes LGBTI et/ou des personnes LGBTI en migration

Le nombre d'ONG travaillant avec des personnes LGBTI dans un certain pays et/ou une certaine région dépend largement du niveau d'acceptation sociale des diverses expériences SOGIESC dans ce pays et/ou cette région et du niveau de développement du secteur des ONG.

Certains pays disposent d'un réseau bien développé d'organisations LGBTI qui se concentrent sur différentes questions, la migration forcée étant l'une d'entre elles. Cependant, il existe aussi des pays qui ne comptent que quelques organisations ou groupes (in)formels. Quoi qu'il en soit, il est conseillé d'essayer d'établir une coopération qui répondra à vos besoins et prendra en considération les capacités des ONG LGBTI locales.

La liste des membres d'ILGA-Europe est une source précieuse d'informations sur les ONG LGBTI en Europe et est disponible à l'adresse suivante : <https://ilga-europe.org/who-we-are/members>

6. Ressources supplémentaires utiles

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive de ressources utiles :

La **base de données SOGICA** comprend des liens vers des affaires juridiques, des recherches et d'autres ressources liées à la SOGICA. « SOGICA - Orientation sexuelle et identité de genre dans les demandes d'asile : un défi européen pour les droits de l'homme » est un projet de quatre ans

⁷¹ OIM, NRC, HCR (juin 2008). *Boîte à outils pour la gestion des camps*, chapitre 11.

financés par une subvention de démarrage du Conseil européen de la recherche (CER). Disponible à l'adresse suivante : <http://sogica.org/en/sogica-database/>

Les ressources d'ILGA-Europe⁷² en matière d'asile sont disponibles à l'adresse : <https://ilga-europe.org/resources/thematic/asylum>

Rainbow Europe d'ILGA-Europe, une collection d'outils en ligne rassemblant à la fois l'index juridique de l'égalité LGBTI basé sur la carte de Rainbow Europe et un aperçu du climat social pour les personnes LGBTI dans chaque pays basé sur l'Examen annuel de la situation des droits humains des lesbiennes, gays, bisexuels, trans et intersexuels en Europe. Disponible à l'adresse suivante : <https://rainbow-europe.org/>

Le rapport de l'ILGA⁷³ sur l'homophobie parrainé par l'État, une étude mondiale sur les lois relatives à l'orientation sexuelle publiée chaque année. Disponible à l'adresse suivante : <https://ilga.org/state-sponsored-homophobia-report>

Transgender Europe - Les ressources du TGEU⁷⁴ sur l'asile sont disponibles à l'adresse : <https://tgeu.org/issues/asylum/>

Les ressources de l'OII Europe⁷⁵ sur l'intersexuation sont disponibles à l'adresse : <https://oiieurope.org/>

Les principes de Jogjakarta, Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (mars 2007), disponibles à l'adresse suivante : <http://yogyakartaprinciples.org/principles-en/>

Les principes de Jogjakarta plus 10, Principes additionnels et obligations additionnelles des États au sujet de l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et de caractéristiques sexuelles pour compléter les

⁷² ILGA-Europe est une organisation non gouvernementale internationale indépendante qui regroupe près de 600 organisations de 54 pays d'Europe et d'Asie centrale. Sa vision est celle d'un monde où la dignité, les libertés et la pleine jouissance des droits de l'homme sont protégées et garanties à chacun, indépendamment de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son expression de genre et de ses caractéristiques sexuelles, réelles ou perçues. Elle fait partie de l'organisation internationale ILGA, mais ILGA-Europe a été créée en 1996 comme une région distincte de l'ILGA et une entité juridique indépendante. L'ILGA elle-même a été créée en 1978.

⁷³ L'ILGA - International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association - est la fédération mondiale des organisations nationales et locales qui se consacrent à la réalisation de l'égalité des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexuées (LGBTI) dans le monde entier.

⁷⁴ Le TGEU est une organisation dirigée par ses membres créée en 2005. Depuis lors, le TGEU n'a cessé de croître et s'est imposé comme une voix légitime pour la communauté trans en Europe et en Asie centrale avec 112 organisations membres dans 44 pays différents.

⁷⁵ OII Europe est la seule organisation faîtière dirigée par des intersexués qui travaille pour les droits humains des intersexués en Europe.

principes de Jogjakarta (novembre 2017), disponibles à l'adresse :
http://yogyakartaprinciples.org/wp-content/uploads/2017/11/A5_yogyakartaWEB-2.pdf

Module 3 IDENTIFICATION

Les modules 1, 3, 4 et 5 ont été rédigés et révisés par : Zsuzsanna Vég, M. Ferdaus Momand et Andrea März, OIM Budapest.

Objectif du module

Le **module vise à familiariser** les participants **avec** le phénomène de la **vulnérabilité** lui-même, la classification des **groupes vulnérables** (en particulier dans le contexte de la migration) et les **formes de protection** des victimes.

L'**unité aborde** également le concept de **violence sexuelle et basée sur le genre**, ses **indicateurs**, les **types de risques** et les **conséquences des expériences** vécues.

Objectifs d'apprentissage

- décrire les schémas de vulnérabilité en ce qui concerne les caractéristiques de la personne, ses expériences dans le pays d'origine/au cours du voyage/dans le pays d'accueil
- identifier les indicateurs de la violence sexuelle et basée sur le genre, les groupes à risque et les types de violence auxquels les personnes ont survécu

Matériel nécessaire

- PPT
- documents pour des questions/missions, études de cas, jeux de rôle
- tableau blanc, marqueurs, frotteur

Contexte théorique, questions

Vulnérabilité liée aux VSBG

Certaines personnes sont plus susceptibles que d'autres de subir des **dommages** en raison d'une exposition à certaines formes de risques. Le type de **préjudice peut être psychologique, physique, environnemental**, etc.

La **vulnérabilité**⁷⁶ est un **terme complexe**, il **n'y a pas de définition juridique acceptée**⁷⁷ du concept **utilisé en fonction du contexte** disciplinaire. La section commune des approches la décrit comme une **altération de la capacité d'une personne à représenter ses intérêts** en raison de son âge, de

⁷⁶ Mouzourakis, K. P., Fierens, R., Woollard, C. : The concept of vulnerability in European asylum procedures (Le concept de vulnérabilité dans les procédures d'asile européennes) (ECRE, 2017)

http://asylumineurope.org/sites/default/files/shadow-reports/aida_vulnerability_in_asylum_procedures.pdf.

⁷⁷ Manzoni, M.L.P., Timmer, A. : Vulnerable groups: the promise of an emerging concept in European Human Rights Convention law (Groupes vulnérables : la promesse d'un concept émergent dans le droit de la Convention européenne des droits de l'homme) (Icon - International Journal of Constitutional Law, 2013)

<https://biblio.ugent.be/publication/4430710>.

son genre, de son orientation sexuelle, de sa condition physique, mentale, psychologique, intellectuelle, de sa race, de son ethnie, de sa religion, de sa foi, de ses besoins médicaux, éducatifs, juridiques et sociaux.

Dans le cadre de la migration, les groupes susmentionnés comprennent⁷⁸ les enfants, les enfants non accompagnés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés avec des enfants mineurs, les personnes appartenant à des minorités sexuelles (LGBTI), les personnes handicapées, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes qui ont été soumises à la torture ou à d'autres formes graves de violence psychologique, physique, sexuelle ou basée sur le genre.

Une autre lecture du phénomène de « vulnérabilité » comprend la **détérioration de l'accessibilité/l'inaccessibilité à la protection** (droits de l'homme, protection juridique, physique, sociale, humanitaire ; protection des enfants, des femmes, des personnes réfugiées, protection des personnes vivant avec un handicap, des personnes LGBTI, des victimes de la traite et des personnes migrantes clandestines).

L'OIM utilise la **définition** suivante des personnes migrantes vulnérables⁷⁹ :

Les **personnes migrantes vulnérables** sont « des personnes qui **ne sont pas en mesure de jouir effectivement de leurs droits humains**, qui sont exposées à un **risque accru de violations** et d'abus et qui - en conséquence - sont en droit de faire appel à un devoir de vigilance accru de la part d'un détenteur d'obligations⁸⁰. »

La majorité des législations, des lignes directrices et des discussions sur le thème de la vulnérabilité soulignent l'**importance de l'identification précoce de besoins spéciaux**⁸¹. L'évaluation des besoins des personnes migrantes vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus devrait être réalisée

⁷⁸ Handbook on Procedures and Criteria for Determining Refugee Status under the 1951 Convention and the 1967 Protocol relating to the Status of Refugees (Guide des procédures et critères à appliquer pour déterminer le statut de réfugié au regard de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés) (HCR, 1992)

<https://unhcr.org/4d93528a9.pdf>.

⁷⁹ Manuel de l'OIM, Protection and Assistance for Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse (Protection et assistance aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus) (OIM, 2018)

https://unodc.org/documents/human-trafficking/GLO-ACT/IOM_Handbook_on_Protection_ADV_COPY_1.PDF.

⁸⁰ Global Migration Group Principles and Guidelines, supported by practical guidance, on the human rights protection of migrants in vulnerable situations (Principes et lignes directrices du Groupe mondial sur la migration, appuyés par des conseils pratiques, sur la protection des droits humains des migrants en situation vulnérable) (GMG, 2017)

<https://ohchr.org/en/issues/migration/pages/vulnerablesituations.aspx>.

⁸¹ Programme de formation EASO : Module « Interroger des personnes vulnérables ».

lorsque les migrants vulnérables commencent à bénéficier de l'aide d'un gestionnaire de cas et régulièrement par la suite.

Les **personnes migrantes vulnérables** peuvent avoir des besoins uniques en matière de soins de santé résultant de conditions préexistantes ou d'une blessure ou maladie subie pendant leur voyage ou à leur arrivée dans un lieu de transit ou de destination. Ils **peuvent avoir subi des violences, de l'exploitation ou des abus qui ont des conséquences sur leur santé, tant physique que mentale.**

Le Manuel de l'OIM sur la protection et l'assistance aux personnes migrantes vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus⁸², énumère les **types de risques sanitaires** que les personnes migrantes vulnérables peuvent rencontrer et, par conséquent, les **conséquences** potentielles **sur leur santé** auxquelles elles peuvent être confrontées :

Expérience - 1⁸³ : l'abus physique

Conséquence - 1 : ecchymoses, coupures, brûlures, os cassés, blessures des tissus mous ; détresse psychologique, problèmes de santé mentale

Expérience - 2 : menaces, intimidation, abus psychologique

Conséquence - 2 : dépression ; anxiété, hostilité, agressivité ; isolement, repli sur soi ; détresse psychologique, problèmes de santé mentale ; troubles du sommeil

Expérience - 3 : violence sexuelle, abus

Conséquence - 3 : infections sexuellement transmissibles ; grossesse, avortement à risque ; dysfonctionnement sexuel ; fistule vaginale, anale ; ecchymoses, coupures, brûlures, os cassés, blessures des tissus mous ; détresse psychologique, problèmes de santé mentale

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

- ⇒ Que signifie le concept de « vulnérabilité » ?
- ⇒ Quels sont les éléments qui influencent la capacité d'une personne à représenter ses intérêts ? (en général, dans le cadre de la migration)
- ⇒ Quelles formes de protection pouvez-vous spécifier ?
- ⇒ Quel est le contenu du principe d'« identification précoce » ?
- ⇒ Où les personnes migrantes peuvent-elles faire ou font-elles l'objet de violations ?
- ⇒ Quels types de risques sanitaires pouvez-vous identifier ? Quelles sont les conséquences sur la santé des survivants ?

⁸² Manuel de l'OIM, Protection and Assistance for Migrants Vulnerable to Violence, Exploitation and Abuse (Protection et assistance aux personnes migrantes vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus) (OIM, 2018)

https://unodc.org/documents/human-trafficking/GLO-ACT/IOM_Handbook_on_Protection_ADV_COPY_1.PDF.

⁸³ La désignation n'est pas complète, elle ne comprend que les catégories pertinentes de la VSBG.

Violence sexuelle et basée sur le genre

La violence sexuelle et basée sur le genre est une manifestation des **relations de pouvoir** historiquement **inégales entre les hommes et les femmes**, qui ont **conduit** à **l'oppression et à la discrimination des femmes par les hommes**. Cependant, la discrimination du genre **ne concerne pas seulement les femmes** : le terme « VSBG » est de plus en plus utilisé pour **décrire certaines formes de violence contre les hommes, les garçons et les personnes transgenres également**⁸⁴.

La **violence basée sur le genre est l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde**. Elle touche les individus mais a des conséquences qui vont au-delà de l'individu et peuvent **affecter des familles et des communautés entières**.

La **violence basée sur le genre est une notion générale qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne** et qui se **fonde sur des différences socialement attribuées entre les hommes et les femmes**. Elle **comprend** les actes qui infligent des **dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, les menaces de tels actes, la contrainte et autres privations de liberté**⁸⁵.

En raison de leur capacité réduite à représenter leurs propres intérêts, certains **groupes d'individus sont plus vulnérables** que d'autres membres de la population. Ces individus détiennent moins de pouvoir dans la société, sont plus dépendants des autres pour leur survie. **Lorsque** les sources de **vulnérabilité** (âge, handicap, orientation sexuelle, religion, ethnicité, etc.) **se croisent avec la discrimination fondée sur le genre, la probabilité d'exposition** de groupes particuliers à la **VSBG peut s'accroître**.

Certaines **conditions liées à la migration et à la vulnérabilité associées aux attitudes, croyances, normes et structures qui favorisent la discrimination basée sur le genre peuvent exacerber le risque de VSBG**.

Il existe différents systèmes conçus pour catégoriser le concept de VSBG. La **classification retracée et utilisée dans les documents du HCR**^{86 87 88} comprend les formes et les niveaux suivants :

⁸⁴ Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire (GPC, IASC)
https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2015/09/2015-IASC-Gender-based-Violence-Guidelines_lo-res.pdf.

⁸⁵ Institutional Framework for Addressing Gender-based Violence in Crises (Cadre institutionnel pour lutter contre les violences basées sur le genre dans les situations de crise) (OIM, 2018)
<https://publications.iom.int/books/institutional-framework-addressing-gender-based-violence-crises>.

⁸⁶ Standard Operating Procedures for Prevention and Response to SGBV, Hungary (Procédures opérationnelles standard pour la prévention et la réponse à la violence sexuelle et basée sur le genre), Hongrie (HCR, 2011).

la violence physique, sexuelle, psychologique dans la famille

- l'**exploitation sexuelle** (acte commis par le biais d'un abus non consenti de la sexualité d'une autre personne à des fins de gratification sexuelle, de gain financier, d'avantage personnel, etc.)
- l'**abus sexuel d'enfants** (acte sexuel imposé à un enfant sans son consentement)
- le viol **conjugal** (rapports sexuels avec son conjoint sans son consentement)
- les **mutilations génitales féminines** (excision)
- la **planification familiale forcée/mariage forcé** (mariage d'un individu contre sa volonté)
- **crime d'honneur** (un continuum de formes de violences où la prévention ou la réparation d'une atteinte à l'honneur sexuel et familial - dont le monde extérieur est au courant ou risque de le savoir- constitue le motif principal. Il peut s'agir de l'honneur d'un individu, de la famille ou de la communauté. La violence peut émaner ou être soutenue par plusieurs personnes et être tournée vers plusieurs victimes.)

la violence physique, sexuelle et psychologique dans la communauté

- le **viol** (pénétration non consensuelle, physiquement forcée)
- l'**abus** sexuel (acte sexuel imposé à une femme, un homme ou un enfant sans son consentement)
- le **harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement** (avances sexuelles non désirées, demandes de faveurs sexuelles et autres comportements verbaux ou physiques de nature sexuelle)
- la **traite des êtres humains** (recrutement, transport, transfert, hébergement, accueil de personnes par la menace, la force, l'enlèvement, la fraude, le fait de donner/recevoir un paiement pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation)
- la **prostitution forcée** (échange de faveurs sexuelles contre des ressources matérielles)

la violence physique, sexuelle, psychologique perpétrée par l'État,

la **discrimination sociétale et juridique, crimes haineux, crimes motivés par des préjugés, crime contre les membres de la communauté LGBTI.**

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

- ⇒ Quels sont les groupes cibles de la violence sexuelle et basée sur le genre ?
- ⇒ Quels types d'actes sont couverts par les VSBG ?
- ⇒ Pouvez-vous expliquer quels éléments augmentent le risque de VSBG ?
- ⇒ Quelles formes de VSBG pouvez-vous reconnaître ? À quels niveaux les formes en question apparaissent-elles ?

Indicateurs de mise en danger

L'**image de soi** des victimes soumises à toute forme de violation des droits humains peut être sérieusement **endommagée**. Elles peuvent se sentir honteuses, sans valeur, coupables et souillées.

Au niveau somatique, elles peuvent se plaindre de vertiges, de maux de tête, de maux d'estomac,

⁸⁷ Standard Operating Procedures for Prevention and Action in Cases Involving SGBV, Slovenia (Procédures opérationnelles standard pour la prévention et l'action dans les cas impliquant la violence sexuelle et basée sur le genre, Slovénie) (HCR, 2015).

⁸⁸ Standard Operating Procedures for Prevention of and response to SGBV, Greece (Procédures opérationnelles standard pour la prévention et la réponse à la violence sexuelle et basée sur le genre, Grèce) (HCR, 2017).

de constipation, de troubles des règles, de maladies sexuellement transmissibles. **Au niveau social**, la position des victimes de VSBG est souvent fortement déformée : leur honneur ou celui de leur famille peut être atteint, leur vie ou celle de leur famille peut être en danger. **Au niveau de la communication**, elle révèle une réticence à révéler l'appartenance au groupe, une attitude de méfiance, la peur des jugements moraux, des sanctions.

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

⇒ Quels sont les types de symptômes/indicateurs auxquels vous devez prêter attention lorsque vous parlez avec des survivants de VSBG ?

Activités

- ⇒ Histoire d'Anna (Annexe II.)
- ⇒ Histoire de Mirjana (Annexe III.)
- ⇒ Jeu de rôle basé sur les histoires ci-dessus (ou similaires, pour le bien-fondé et les outils utilisés) (Annexe IV.)

Module 4 COMMUNICATION

Les modules 1, 3, 4 et 5 ont été rédigés et révisés par : Zsuzsanna Vég, M. Ferdaus Momand et Andrea Márcz, OIM Budapest.

Objectif du module

En raison de l'expérience vécue, le traitement de l'information des victimes de VSBG peut être sérieusement **entravé**. Le **stockage** et la **récupération** des **souvenirs** sont **influencés par des facteurs psychologiques et physiques**. Afin de **réduire les difficultés** causées par l'entrave au traitement de l'information, **l'enquêteur doit être conscient des facteurs qui peuvent altérer le fonctionnement de la mémoire**.

La prise en charge des victimes de VSBG nécessite des compétences, des connaissances, une attitude adéquate et une stratégie de communication appropriée. Plusieurs **méthodes d'entretien** ont été **mises au point pour optimiser la communication** avec les clients dont la capacité à représenter leurs propres intérêts est compromise. Les **méthodes de communication** et les outils complémentaires (méthodes cognitives, méthode de communication dialogique ; outils d'encouragement) examinés permettent de **développer la capacité de l'enquêteur à réduire les erreurs d'interprétation** et à **obtenir des souvenirs** qualitativement et quantitativement optimaux.

L'entretien avec des personnes vulnérables peut se conclure par une implication émotionnelle excessive, c'est pourquoi les **auditeurs doivent surveiller** en permanence **leur comportement** et **appliquer différentes stratégies** (observation, supervision d'interview).

Les personnes migrantes et réfugiées sont confrontées à des difficultés dans chaque phase de leur parcours qui découlent d'une méconnaissance mutuelle. Afin **de combler les différences** en question, il est crucial **de faire appel** à un **interprète et/ou à un médiateur interculturel**. Outre les difficultés linguistiques et culturelles, **l'interprète** et le **médiateur interculturel doivent s'attaquer** aux problèmes liés à la **vulnérabilité**. Pour pouvoir **décharger** les facilitateurs en question, **l'enquêteur doit connaître les difficultés rencontrées par les interprètes et les médiateurs culturels**.

Objectifs d'apprentissage

- expliquer comment différents facteurs interfèrent avec le fonctionnement de la mémoire et, par conséquent, quels facteurs influencent le traitement de la mémoire
- décrire la signification, le système et l'application des meilleures pratiques de communication

- identifier la notion d'implication émotionnelle excessive et revoir certaines méthodes de lutte
- faire la distinction entre le rôle d'un interprète et la fonction de médiateur interculturel, et rendre compte de la structure et des caractéristiques de leur travail

Matériel nécessaire

- PPT
- tableau blanc, marqueurs, frotteur
- documents pour des missions, des études de cas, des jeux de rôle

Contexte théorique

Mémoire

Dans le cas d'un entretien avec des victimes de VSBG, il existe **diverses conditions** qui peuvent **affecter** la situation de **l'entretien**, telles que l'état physique, cognitif, psychique, social, etc. de la personne interrogée.

Étant donné que l'encodage, le stockage et l'extraction des souvenirs sont influencés par les facteurs susmentionnés, il est important de passer à la procédure de traitement de l'information^{89 90}.

La mémoire est la capacité de coder, de consolider, de stocker et de rappeler des informations⁹¹

L'**encodage** est la première étape pour créer un nouveau souvenir. Il permet de convertir l'objet d'intérêt perçu en une construction qui peut être stockée dans le cerveau et ensuite rappelée plus tard à partir de la mémoire à court ou long terme.

La **consolidation** est le processus de stabilisation d'une trace mémoire après l'acquisition initiale.

Le **stockage** est pratiquement un processus passif de rétention de l'information dans le cerveau.

Le **rappel** (ou la récupération) du souvenir fait référence au réaccès ultérieur à des événements ou des informations du passé, qui ont été précédemment encodés et stockés dans le cerveau.

Ce que l'on considère généralement comme de la mémoire dans l'usage quotidien est la mémoire à long terme. En fait, il existe **trois types de mémoire**⁹² différents. Bien que chacun ait son mode de

⁸⁹ Squire, L.R.: Memory and Brain Systems (Mémoire et systèmes cérébraux) (The Journal of Neuroscience, 2009) <http://jneurosci.org/content/29/41/12711>.

⁹⁰ Baddeley, A. : Working Memory, Thought, and Action (Mémoire de travail, pensée et action) (Oxford University Press, 2007) <http://oxfordscholarship.com/view/10.1093/acprof:oso/9780198528012.001.0001/acprof-9780198528012>.

⁹¹ Craik, F.I.M., Lockhart, R.S. : Levels of processing: A framework for memory research (Niveaux de traitement : un cadre pour la recherche sur la mémoire) (Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior, 1972) <https://sciencedirect.com/science/article/pii/S002253717280001X>.

fonctionnement particulier, ils coopèrent au processus de mémorisation et sont considérés comme trois étapes nécessaires à la formation de la mémoire durable.

La mémoire humaine est **constituée de la mémoire sensorielle** (<1 s), de la **mémoire à court terme** (<1 min) et de la **mémoire à long terme** (toute la vie).

La **mémoire sensorielle** est l'élément à plus court terme de la mémoire. Il s'agit de la capacité à retenir les impressions des informations sensorielles (stimuli reçus par les cinq sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût et du toucher) après la fin des stimuli originaux.

La **mémoire à court terme** est la capacité de se souvenir et de traiter des informations en même temps. Elle contient une petite quantité d'informations (5 à 7 éléments) dans l'esprit, dans un état actif et facilement accessible pendant une courte période de temps (10 à 60 secondes).

La mémoire à **long terme** est destinée au stockage d'informations sur une longue période de temps.

La **mémoire à long terme est divisée en**⁹³ **mémoire implicite** (ou procédurale) (compétences, tâches) et en **mémoire explicite** (ou déclarative) (faits, événements).

La **mémoire implicite** est la mémoire inconsciente des compétences et de la manière de faire les choses, en particulier l'utilisation d'objets ou les mouvements du corps.

La mémoire **explicite** est la mémoire des faits et des événements et se réfère aux souvenirs qui peuvent être rappelés (ou déclarés) consciemment.

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

- ⇒ Quels types de conditions peuvent affecter la situation de l'entretien ?
- ⇒ Quelles sont les étapes du traitement de l'information ?
- ⇒ Quels types de mémoire pouvez-vous identifier ?

Entretien

Les **victimes de VSBG** sont souvent extrêmement **vulnérables** et doivent donc être traitées avec une attention particulière. En raison du traumatisme auquel elles ont survécu, le **traitement de leurs informations peut être sérieusement entravé**. Il existe plusieurs méthodes d'entretien (P.E.A.C.E⁹⁴,

⁹² The Brain, Learning and Memory, Types of Memory (Le cerveau, l'apprentissage et la mémoire, les types de mémoire)

<https://qbi.uq.edu.au/brain-basics/memory/types-memory>.

⁹³ Graf P., Schacter D.L. : Implicit and Explicit Memory for New Associations in Normal and Amnesic Subjects (Mémoire implicite et explicite pour les nouvelles associations chez des sujets normaux et amnésiques) (Journal of Experimental Psychology, 1985)

<http://scholar.harvard.edu/files/schacterlab/files/grafschacter1985.pdf>.

⁹⁴ Investigative Interviewing Techniques: The P.E.A.C.E. model (Techniques d'entretien d'enquête : le modèle P.E.A.C.E)

gestion de la conversation⁹⁵, entretien cognitif amélioré⁹⁶, etc.) qui ont été développées dans le but d'optimiser la communication avec les clients dont la capacité à représenter leurs intérêts est réduite. Le **modèle d'entretien cognitif** décrit sous la note A/ constitue la **base d'une grande partie des méthodes** en question. La **méthode de communication dialogique** (B/) examinée ci-dessous est considérée et donc **utilisée comme la meilleure pratique en Europe lors des entretiens avec les personnes vulnérables**⁹⁷.

A/ L'**entretien cognitif**^{98 99} est une **méthode qui consiste à interroger les victimes sur ce dont elles se souviennent** de la scène. Il permet de réduire à la fois les erreurs d'interprétation et l'incertitude que l'on constate par ailleurs dans les situations d'entretien. Les entretiens cognitifs améliorent de manière fiable le processus de récupération de la mémoire et l'éveil des souvenirs.

Les **étapes de l'entretien cognitif**¹⁰⁰ sont les suivantes :

- établissement d'une relation entre la victime et l'enquêteur
- l'enquêteur donne à la victime la possibilité de raconter sans interruption ce qu'elle a vécu
- pendant cette période, l'enquêteur est en mesure de mettre au point une stratégie pour mener à bien le reste de l'entretien
- l'enquêteur guidera ensuite la victime à travers plusieurs représentations de la mémoire riches en informations, après quoi l'enquêteur évaluera les souvenirs du témoin
- l'achèvement de cette dernière étape est suivi de l'achèvement de l'entretien.

Voici les **techniques de divulgation**¹⁰¹ qui facilitent l'efficacité de l'**entretien cognitif** :

<https://i-sight.com/resources/investigative-interviewing-techniques-the-peace-model/>.

⁹⁵ Sheperd, E., Griffiths, A. : Investigative Interviewing: The Conversation Management Approach (Entretien d'investigation : l'approche de gestion de la conversation) (Oxford University Press, 2013)

<https://global.oup.com/academic/product/investigative-interviewing-9780199681891?cc=huang=en>.

⁹⁶ Rui M.P., Albuquerque P.B., Bull, Ray : The Enhanced Cognitive Interview: Towards a Better Use and Understanding of this Procedure (L'entretien cognitif amélioré : vers une meilleure utilisation et compréhension de cette procédure) (International Journal of Police Science and Management, 2013)

<https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1350/ijps.2013.15.3.311>.

⁹⁷ Guide pratique de l'EASO : entretien personnel

<https://easo.europa.eu/news-events/easo-practical-guide-personal-interview>.

⁹⁸ Loftus, E.F., Zanni, G. : Eyewitness testimony: The influence of the wording of a question (Témoignage d'un témoin oculaire : l'influence de la formulation d'une question) (Bulletin of the Psychonomic Society, 1975)

<https://link.springer.com/article/10.3758/BF03336715>.

⁹⁹ Geiselman, E., Fisher, R.P., Firstenberg, I., Hutton, L.A., Sullivan, S.J., Avetissain, I.V., Prosk, A.L : Enhancement of Eyewitness Memory: An Empirical Evaluation of the Cognitive Interview (Amélioration de la mémoire des témoins oculaires : une évaluation empirique de l'entretien cognitif) (Journal of Police Science and Administration, 1984)

<https://ncjrs.gov/App/Publications/abstract.aspx?ID=93116>.

¹⁰⁰ Dr. Milne, B. : The Enhanced Cognitive Interview – A Step-by Step Guide (L'entretien cognitif amélioré - Un guide étape par étape) (2004)

https://researchportal.port.ac.uk/portal/files/3890630/ECI_Handout_1_.doc.

¹⁰¹ Fisher, R.P., Geiselman, R.E. : Memory-enhancing techniques for investigative interviewing: The Cognitive Interview (Techniques d'amélioration de la mémoire pour les entretiens d'enquête : l'entretien cognitif) (1992)

- l'enquêteur doit **encourager la victime à revenir sur son état d'esprit** au moment de l'événement
- l'enquêteur **encourage la victime à réfléchir** aux **facteurs externes** (météo), aux **facteurs émotionnels** (sentiment de peur) et aux **facteurs cognitifs** (pensées pertinentes) qui étaient présents
- l'enquêteur doit faire tout son possible pour **aider la victime à rester concentrée**, car toute perturbation nuit au processus de récupération
- pour encourager la participation des témoins, **l'enquêteur doit utiliser des questions ouvertes**
- un intervieweur efficace s'efforce d'adapter l'entretien à chaque victime ; il **doit** donc faire preuve de **souplesse** et **modifier son approche pour répondre aux besoins** de chaque **victime** plutôt que d'utiliser un style d'interrogation rigide et uniforme.

B/ La **méthode de communication dialogique (MCD)**^{102 103} **est une méthode structurée pour mener des entretiens avec des personnes vulnérables** ayant des besoins particuliers. L'hypothèse est que les **parties prenantes s'influencent mutuellement**. La perspective dialogique implique que **l'acte de communication est une construction commune**. L'explication de la communication est basée sur une théorie des actions et des activités humaines dans des contextes cognitifs et sociaux, donc, dans le cadre dialogique, **la nature contextuelle de l'interaction est essentielle**.

Les victimes de VSBG sont dans une situation dangereuse. La relation qui s'établit entre l'enquêteur et les victimes peut affecter les victimes de VSBG de manière positive ou négative. Pour avoir des prétentions positives, parler avec les gens exige une organisation consciente. Le modèle de la **MCD comprend six phases interdépendantes, ainsi qu'une « phase de préparation » et une « phase d'activités après l'entretien »**¹⁰⁴. Les deux phases supplémentaires ne font pas partie intégrante de la conversation.

Les huit étapes sont les suivantes :

I. La préparation avant l'entretien (phase complémentaire) comprend une **préparation mentale**

- réflexion sur l'état mental général (celui de l'enquêteur)

<https://psycnet.apa.org/record/1992-98595-000>.

¹⁰² Jakobsen, K.K., Langballe, Å., Schultz J-H. : Trauma-Exposed Young Victims: Possibilities and Constraints for Providing Trauma Support within the Investigative Interview (Jeunes victimes exposées à des traumatismes : possibilités et contraintes pour la fourniture d'un soutien traumatique dans le cadre de l'entretien d'enquête) (Psychology, Crime and Law 2016)

https://researchgate.net/publication/311732406_Trauma-Exposed_Young_Victims_Possibilities_and_Constraints_for_Providing_Trauma_Support_Within_the_Investigative_Interview.

¹⁰³ Schultz J-H, Langballe, Å. : I couldn't tell such things to others': trauma-exposed youth and the investigative interview (« Je ne pouvais pas dire de telles choses aux autres » : les jeunes exposés aux traumatismes et l'entretien d'investigation) (Police Practice and Research, 2016)

[https://researchgate.net/publication/308093504_\"Je_ne_pouvais_pas_raconter_ces_choses_à_d'autres_jeunes_traumatisés_et_à_l'entretien_d'investigation](https://researchgate.net/publication/308093504_\).

¹⁰⁴ EASO, Entretiens avec des personnes vulnérables, <https://asylum-curriculum.eu/eac/courses>.

- se concentrer sur l'entretien
- se concentrer sur la bonne attitude

préparation physique

- le choix du lieu de l'entretien
- l'estimation de la durée de l'entretien
- envisager, organiser la logistique
- l'organisation de l'informatique
- l'achat de matériel d'information
- l'examen du code vestimentaire

préparation des dossiers

- prendre en compte les cadres
- prendre en compte les rôles
- recueillir des informations sur le client
- recueillir des informations sur le pays d'origine
- choisir l'interprète.

1. La phase d'ouverture et d'établissement des contacts implique

- la présentation des parties concernées
- d'établir une atmosphère de confiance par des sujets neutres
- de garantir le consentement éclairé et le droit de retrait.

2. La phase d'introduction vise à

- parvenir à une compréhension mutuelle
- fournir des informations (cadres, rôles, règles)
- inviter le client à réfléchir aux informations fournies.

3. La phase d'introduction au thème ciblé signifie

- introduire le contexte (thèmes, raison du dialogue) afin de s'assurer de la compréhension du client.

4. La phase de narration libre implique de manière inhérente de

- permettre de rendre compte sans interruption
- obtenir des informations spontanées, détaillées et cohérentes
- s'abstenir de poser des questions
- utiliser des techniques d'encouragement
- le développement des sujets.

Développement des sujets

Afin d'obtenir un résultat optimal dans la communication, l'**enquêteur invite le client à élaborer** et à approfondir les **sujets** proposés à **trois niveaux sémantiques** différents :

- le **niveau expérientiel** consiste en des descriptions subjectives (Qu'avez-vous ressenti lorsque cela s'est produit ? Comment vous sentez-vous quand vous voyez cela ?)

- le **niveau de description des activités** consiste en des descriptions de détails dans des situations, des actions (Expliquez comment c'est arrivé ! Que vous a-t-il/elle fait ?)
- le **niveau contextuel** consiste en des descriptions contextuelles, des détails (Où cela s'est-il passé ? À quoi cela ressemblait-il ?).

5. La phase destinée à sonder la validité implique de

- obtenir des informations plus larges sur le(s) principal(aux) sujet(s) énoncé(s) dans la phase de narration libre
- sonder les thèmes de la phase de narration libre.

6. La phase de clôture inclut de

- résumer les points clés
- s'assurer que toutes les informations nécessaires ont été expliquées, développées, élaborées
- quitter l'entretien avec un sentiment d'accomplissement.

II. Les activités après l'entretien (phase complémentaire) comprennent

contacter les institutions de soins spécifiques (en cas de besoin)

- soins médicaux
- psychologue

contacter les autorités responsables, les organisations, les ONG (en cas de besoin)

- dans le domaine de la traite des êtres humains
- dans le domaine des abus sexuels
- dans le domaine des crimes de haine anti-LGBTI

l'auto-analyse (en cas de besoin)

- observation
- intervision
- supervision.

Encourager la communication

L'**objectif de la méthode de communication dialogique est de parvenir** à un **récit libre**, équilibré et spontané, **sans recourir à des modèles répressifs et contraignants**. En plus de la méthode structurée décrite ci-dessus, il existe des techniques et des attitudes supplémentaires qui facilitent l'atteinte de cet objectif.

Les **outils de la communication encourageante** sont la communication empathique, les questions ouvertes, le questionnement non directif, l'écoute active.

Empathie vs sympathie¹⁰⁵

¹⁰⁵ Rothschild, B. : Help for the Helper: The Psychophysiology of Compassion Fatigue and Vicarious Trauma (Aide pour l'aidant : la psychophysologie de la fatigue de compassion et du traumatisme vicariant) (W. W. Norton & Company, 2006)

- L'**empathie** est la capacité de s'imaginer dans la situation d'une autre personne, de ressentir les émotions, les idées ou les opinions de l'autre. Comme l'empathie est une capacité à découvrir des émotions chez une autre personne, l'empathie est un outil pour établir un contact.
- La **sympathie** décrit son propre état émotionnel (transmettre de la commisération, de la pitié, des sentiments de tristesse) par rapport à une autre personne qui vit le malheur.

Questions ouvertes vs questions fermées¹⁰⁶

- Les **questions ouvertes** sont formulées de manière à ouvrir à des réponses diverses. (YX, s'il te plaît, explique-moi ça... ! AB, décrivez-moi ça ... !)
- Les **questions fermées** se réfèrent à toute question pour laquelle les options à choisir constituent la réponse. (Pourriez-vous me dire quelque chose à ce sujet ? Pouvez-vous me dire ce qui s'est passé quand... ?)

Questions non directives vs questions directives¹⁰⁷

- L'**interrogation non directive** n'attend pas de réponse précise, mais donne une structure à la réponse. (Pourriez-vous poursuivre la réflexion précédente ? Décrivez-moi la situation !)
- Les **questions directives** suggèrent que la réponse attendue s'adapte au concept de l'auteur de la question. (Était-ce douloureux de... ? Était-ce excitant de... ?)

Écoute active vs écoute passive

- L'**écoute active** est une présence mentale attentive et sensible pendant qu'une autre personne donne des signes verbaux ou non verbaux. Les modèles d'écoute active sont les suivants
 - brèves réflexions
 - vérifications (Ok. Je comprends. Hm.)
 - questions de suivi pour élargir le thème
 - résumés directs.
- L'**écoute passive** est une attitude indiquant que l'attention d'une personne n'est pas (ou pas entièrement) dirigée vers l'autre personne. L'inquiétude formulée dans des manifestations telles que
 - douter
 - refuser
 - changer de sujet
 - faire pression
 - négocier

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

- ⇒ Quelle méthode d'entretien sert de base aux autres méthodes d'entretien qui ont été développées pour la communication avec les personnes vulnérables ?
- ⇒ Quelle est la philosophie de la MCD ?

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/ch.322X>.

¹⁰⁶ Worley, P. : Open thinking, closed questioning: Two kinds of open and closed question (Réflexion ouverte, questionnement fermé : deux types de questions ouvertes et fermées) (Journal of Philosophy in Schools, 2015)

<https://ojs.unisa.edu.au/index.php/jps/article/view/1269>.

¹⁰⁷ Loftus, E. F. : Leading questions and eyewitness report (Questions directives et rapport de témoin oculaire) (Cognitive Psychology, 1975)

<https://psycnet.apa.org/record/1976-08916-001>.

- ⇒ Pouvez-vous décrire la structure de la MCD ?
- ⇒ Quel est le poids du développement du sujet ? À quels niveaux le client développe-t-il les sujets ?
- ⇒ Que signifie « encourager la communication » ? Quels sont les outils de la communication d'encouragement ?

Implication émotionnelle excessive, burn-out

Une **attitude comportementale professionnelle est** essentielle pour une communication efficace avec les personnes vulnérables. Afin de posséder la capacité de lutter contre ses propres émotions, l'enquêteur doit **consciemment contrôler** et conduire le **niveau de flexibilité**, de patience, de calme ; la capacité d'**écoute** ; la capacité à garder une **distance émotionnelle** ; la capacité d'acceptation, de **désengagement** (être libre de préjugés) ; **l'empathie** ; la **capacité d'auto-réflexion** ; **l'acceptation** du phénomène d'observation, d'intervision, de supervision comme **outils d'auto-réflexion**.

Compte tenu du fait que les entretiens avec des personnes vulnérables peuvent conclure à une implication émotionnelle excessive, **les auditeurs doivent surveiller** en permanence **leur comportement**.

Les **symptômes d'une implication émotionnelle excessive**¹⁰⁸ **apparaissent sous différentes formes et à différents degrés**, du détachement à l'implication excessive en termes de comportement ou de langage (ennui, arrogance), de réactions physiques (étourdissement, répulsion), de perte d'attention, de scepticisme, de perte de contrôle, de vide.

Selon le degré de l'impact, on peut appliquer différentes stratégies pour y faire face, allant de la respiration profonde, des pauses, jusqu'à l'aide extérieure^{109 110}.

L'**observation** est une mesure simple et efficace. Le modèle consiste à faire appel à un associé expérimenté pour observer le cas difficile et fournir un retour d'information.

L'**intervision** est une méthode d'accompagnement structurée basée sur les expériences personnelles. Au cours de l'événement, le collègue concerné présente son cas devant un groupe d'associés. Un autre collègue, en tant que modérateur, dirige la discussion. Sans porter de jugement, chaque participant réfléchit à la présentation donnée et pose éventuellement des questions.

¹⁰⁸ Ruotsalainen J.H., Verbeek J.H., Mariné A., Serra C. : Preventing occupational stress in healthcare workers (Prévention du stress professionnel chez les travailleurs de la santé) (The Cochrane Database of Systematic Reviews, 2015)

https://cochrane.org/CD002892/OCCHEALTH_preventing-occupational-stress-in-healthcare-workers.

¹⁰⁹ EASO, Entretiens avec des personnes vulnérables, <https://www.asylum-curriculum.eu/eac/courses>.

¹¹⁰ Intervision Guidelines (Directives d'intervision) (Bureau de projet de l'UNODC pour les États baltes, 2010) <https://unodc.org/documents/balticstates/Library/PharmacologicalTreatment/IntervisionGuidelines/IntervisionGuidelines.pdf>.

Le but de cette approche est de voir le cas sous différents aspects qui peuvent aider à lutter contre les difficultés soulevées sur la voie de la gestion de la situation problématique. L'avantage considérable de cette méthode est que l'information reste au sein du groupe.

La **supervision** peut être effectuée individuellement ou en groupe. Le superviseur est un expert externe qualifié en matière de supervision. Outre les questions professionnelles, le sujet proposé pour la supervision peut être en rapport avec la dynamique de groupe ou avec des questions psychologiques (par exemple, l'épuisement professionnel), éthiques (par exemple, les idées préconçues), etc.

L'enquêteur est tenu d'écouter et d'agir avec empathie. **Face aux histoires de personnes traumatisées pendant une longue période, les auditeurs sont certainement exposés à une implication émotionnelle extrême.** La réaction d'autodéfense face aux effets à long terme en question **peut entraîner un épuisement professionnel (burn-out)**¹¹¹. Il existe une série d'indicateurs qui se réfèrent à la détresse causée par l'épuisement professionnel, comme le repli sur soi (éviter le contact visuel, s'abstenir de bavarder), la dépersonnalisation (traiter les clients ou les collègues de manière cynique), l'épuisement émotionnel, la rapidité de la colère, les réactions physiques (maux de tête, fatigue physique, troubles du sommeil), la perte de concentration, la lassitude cognitive, la pensée fermée, le désengagement, la méfiance, le traumatisme secondaire.

L'**épuisement professionnel**¹¹² est la conséquence d'un stress professionnel insoluble. L'épuisement professionnel se caractérise par un ensemble de symptômes qui comprennent l'épuisement résultant d'une charge de travail excessive ainsi que des symptômes physiques. Sur la base d'observations, les travailleurs épuisés regardent et agissent comme des personnes déprimées et ils en ont l'aspect.

¹¹¹ Maslach, Ch, Jackson S.E., Leiter, M. : The Maslach Burnout Inventory Manual (Le manuel d'inventaire du burn-out de Maslach) (The Scarecrow Press, 1997)
https://researchgate.net/profile/Christina_Maslach/publication/277816643_The_Maslach_Burnout_Inventory_Manual/links/5574dbd708aeb6d8c01946d7.pdf.

¹¹² Freudenberg, H.J. : Staff burnout (L'épuisement professionnel du personnel) (Journal of Social Issues, 1974)
<https://spssi.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1540-4560.1974.tb00706.x>.

Un **traumatisme secondaire**¹¹³ peut apparaître lorsqu'une personne est exposée à des personnes qui ont elles-mêmes été traumatisées. Il peut survenir à la suite de descriptions troublantes d'événements traumatisants par une victime, ou d'autres personnes s'infligeant mutuellement des actes de cruauté. Les symptômes du traumatisme secondaire sont similaires à ceux du TSPT¹¹⁴ (par exemple, revivre de manière intrusive le matériel traumatique, éviter les déclenchements/émotions traumatiques, changements négatifs dans les croyances et les sentiments, hyperexcitation). Le traumatisme secondaire est détectable chez les premiers intervenants, les travailleurs de la santé mentale, les travailleurs sociaux, les responsables de cas, etc. L'exigence permanente de compassion dans l'aide aux autres peut également conduire à une **fatigue de la compassion** ou à un **traumatisme vicariant**¹¹⁵ qui peut avoir un impact sur le bien-être psychologique, physique et spirituel de l'individu.

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

- ⇒ Quels éléments l'enquêteur doit-il contrôler afin de pouvoir lutter contre ses propres émotions ?
- ⇒ Quels sont les indicateurs d'une implication émotionnelle excessive ?
- ⇒ Quel genre de stratégies peut-on appliquer pour lutter contre un engagement émotionnel excessif ?
- ⇒ Quel peut être le résultat si un enquêteur est exposé à une implication émotionnelle excessive pendant une longue période ? Quels sont les symptômes de ... ?
- ⇒ Que signifie un traumatisme secondaire ?

Rôle de l'interprète, fonction du médiateur culturel

L'**interprétation** consiste à **transmettre** un **message** d'une langue à une autre. Dans cette procédure subtile, la première étape consiste à **recevoir le message** dans une langue, la seconde à **saisir le sens** et l'intention et, enfin, le processus se termine par la **transmission du message dans l'autre langue**.

La tâche de l'interprète est de lutter contre les barrières linguistiques.

Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, l'**interprète doit posséder** une **connaissance** approfondie de la **langue initiale** et de la langue **cible** (souvent aussi du dialecte approprié) ; une connaissance de l'**objet de l'entretien** ; une connaissance du **contexte culturel** de la personne interrogée ainsi que

¹¹³ Cieslak R., Shoji K., Douglas A., Melville E., Luszczynska A., Benight C.C. : A meta-analysis of the relationship between job burnout and secondary traumatic stress among workers with indirect exposure to trauma (Une méta-analyse de la relation entre l'épuisement professionnel et le stress traumatique secondaire chez les travailleurs exposés indirectement à un traumatisme), Psychological Services, 2014, https://uccs.edu/~Documents/thhc/faculty_publications/CieslakShojiDouglas2014.pdf.

¹¹⁴ Association américaine de psychiatrie : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) (5e éd., American Psychiatric Publishing, pp. 271-280, 2013).

¹¹⁵ 'Understanding and addressing vicarious trauma' (« Comprendre et prendre en charge le traumatisme vicariant »), Pearlman et McKay, 2008, https://headington-institute.org/files/vtmoduletemplate2_ready_v2_85791.pdf

des attributs culturels liés à la langue cible. En plus des facteurs précédents, la **question clé** pour le choix de l'interprète **peut être** également le **genre** et l'**âge** de l'interprète¹¹⁶.

La **communication** entre les acteurs peut **subir** un certain nombre de **distorsions** pour des raisons physiques, psychiques, éducatives, sociales, économiques, environnementales et autres.

Interpréter le message des personnes vulnérables, donc des victimes de VSBG, en particulier celles dont la capacité à représenter leurs intérêts est altérée en raison de difficultés physiques et psychologiques, **implique des compétences et des connaissances dans la gestion de situations difficiles**. Outre la facilité d'interpréter une histoire non cohérente, les **interprètes doivent** être prêts à faire face à l'**explosion émotionnelle**, à l'**agressivité**, **aux pleurs**, etc.

Afin d'**éviter** les **considérations** aggravantes mentionnées ci-dessus, les **interprètes** et toutes les parties concernées

- **doivent être conscients des cadres**, de la signification et des **rôles** dans la **situation donnée**
- doivent recevoir des **informations adéquates** avant l'acte d'interprétation (genre de la personne interrogée, âge, structure familiale, éducation, état de santé, nature de la vulnérabilité, etc.)
- doivent être conscients que l'**acceptation** de la mission est **inappropriée en cas de relation** directe ou indirecte **avec la personne interrogée**
- **doivent être** totalement **impartiaux** et **respecter la confidentialité**.

L'interprétation est une activité de traduction. Les deux **modes d'interprétation** les plus courants sont l'**interprétation simultanée**, qui a lieu au moment de l'exposition à la langue source, et l'**interprétation consécutive**, dans laquelle l'interprète commence à interpréter lorsque l'orateur fait une pause.

Les avantages de l'interprétation simultanée sont le gain de temps et le fait de ne pas perturber le flux naturel de l'orateur. L'avantage de l'interprétation consécutive est que l'interprète dispose de suffisamment de temps pour analyser le contenu du message dans son ensemble.

Dans le cadre du travail **avec les personnes vulnérables**, la méthode **privilégiée** est l'**interprétation consécutive**.

La question de la communication multiculturelle est au centre de l'interprétation du message du groupe cible en question. Les **facteurs** liés au **genre** ou aux **tabous culturels nécessitent** également une **attention** particulière lors du processus d'interprétation.

¹¹⁶ Décret gouvernemental n° 301/2007 (XI. 9.) sur la mise en œuvre de la loi LXXX de 2007 sur l'asile 66.§ (1), (3), (3a) section <https://net.jogtar.hu/jogszabaly?docid=a0700301.kor>.

Bien qu'il existe un lien étroit entre la culture et la langue, **l'interprète n'est pas un expert culturel**, l'interprétation du contexte culturel ne relève pas de sa responsabilité. La pratique optimale consiste à utiliser un modèle linguistique impartial, ce qui signifie que **l'interprète interprète** uniquement et précisément **ce qui est dit**, n'intervient qu'en cas de besoin de clarification ou de répétition.

La **médiation culturelle est un outil qui permet de combler les différences culturelles**^{117 118} entre les parties prenantes. Le médiateur culturel est en possession à la fois de la langue et de la culture initiales et cibles.

L'objectif de la médiation culturelle est de fournir une assistance dans les interactions afin que la personne dans le besoin atteigne les services, réalise ses droits, comprenne ses responsabilités et s'intègre à la société.

L'interprétation et la médiation culturelle diffèrent selon le cadre dans lequel elles se déroulent. Alors que la fonction d'**interprétation** apparaît dominante **dans les situations formelles**, les cadres de la **médiation culturelle** sont plutôt **informels**.

Outre l'interprétation - qui est commune à la tâche des interprètes - le **devoir des médiateurs culturels** consiste à **informer, reformuler, expliquer, négocier, naviguer, soutenir** également.

La **communication non verbale est la pépinière des mauvaises interprétations**. L'**interprétation verbale** du ton du discours, du langage corporel, des expressions du visage est **trompeuse**, le **devoir** de l'interprète est de **transmettre l'intonation de la personne interrogée**.

La capacité de la **mémoire est limitée**. L'enquêteur facilite l'utilisation économique de la mémoire de l'interprète dans la mesure où les **phrases** formées pendant l'entretien **doivent être courtes, simples et claires, des pauses doivent être proposées** de nombreuses fois.

L'expression de certaines personnes interrogées peut être **incohérente ou fragmentée**, parfois dénuée de sens. Malgré la position de base, **l'objectif** est d'**obtenir des informations optimales** sur le plan **qualitatif et quantitatif**. Afin d'atteindre l'objectif,

- on souhaite **interpréter** le mode d'**expression** de la personne interrogée **par des outils verbaux**, le plus **précisément** possible
- il convient d'**éviter la terminologie juridique et officielle**

¹¹⁷ Phelan, M., Martín, M.: Interpreters and cultural mediators—different but complementary roles (Interprètes et médiateurs culturels : des rôles différents mais complémentaires) (Dublin City University, 2010), <http://doras.dcu.ie/16481/>.

¹¹⁸ Cross, T., Bazron, B.J., Dennis, K.W., Isaacs M.R. : Towards a Culturally Competent System of Care (Vers un système de soins culturellement compétent) (Centre de développement de l'enfant de l'université de Georgetown, 1989).

- l'**explication simultanée des distorsions** linguistiques par l'interprète, ce qui entraîne facilement une méfiance, est censée **être évitée**
- la **relation** établie par l'interprète envers la personne interrogée doit rester **dans le cadre de l'empathie**.

Dans certaines situations, l'interprète s'implique émotionnellement, ce qui peut altérer la qualité de la traduction. Si l'**interprète** semble **découragé**, nerveux ou stressé, il est conseillé de prévoir une **pause** ou même d'envisager la possibilité d'un **remplacement**.

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

- ⇒ Que signifie interpréter ?
- ⇒ Quelle est la tâche de l'interprète ? Quel est le devoir du médiateur interculturel ? (différences, domaines d'intervention)
- ⇒ Quelles sont les connaissances et les compétences supplémentaires d'un interprète/médiateur interculturel compétent ?
- ⇒ Quelles informations un interprète doit-il obtenir avant l'entretien ?
- ⇒ Quelles sont les méthodes d'interprétation les plus applicables/préférées dans le travail avec les personnes vulnérables ?

Activités

- ⇒ L'histoire de Zahra (Annexe V.)
- ⇒ L'histoire de Biniam (Annexe VI.)
- ⇒ Jeu de rôle basé sur les histoires (Annexe VII.)

Module 5 INTERCULTURALITÉ

Les modules 1, 3, 4 et 5 ont été rédigés et révisés par : Zsuzsanna Vég, M. Ferdaus Momand et Andrea Márcz, OIM Budapest.

Objectif du module

Lors des **entretiens avec les victimes de VSBG**, il y a **beaucoup de difficultés** qui peuvent **affecter la situation**. **Au-delà** des **expériences personnelles**, **on peut être confronté** aux conséquences de **différents contextes géographiques et culturels**. Ainsi, les **participants** seront tout d'abord **initiés** à la question et à **l'importance de la sensibilisation culturelle**, puis ils apprendront **comment combler le fossé culturel entre différentes cultures**. À la fin du module, les participants seront en mesure de **classer les concepts** et les **obstacles potentiels de la communication interculturelle**, en particulier dans le cadre de la communication avec les personnes migrantes victimes de violence sexuelle et basée sur le genre, et de **décrire les techniques qui contribuent à réduire les malentendus** potentiels dus à la diversité.

Objectifs d'apprentissage

- décrire les principales caractéristiques et les principaux aspects de la culture
- identifier les différentes dimensions des valeurs, des attitudes et des pratiques culturelles
- comprendre que la culture affecte l'identité, le comportement et les croyances, mais qu'elle n'est qu'une des nombreuses couches d'interprétation possibles
- prendre conscience de ses propres influences culturelles
- identifier l'importance des indices non verbaux et des malentendus courants

Matériel nécessaire

- PPT
- Scénario pour les animateurs
- Document d'exercice « Les cercles de mon moi multiculturel »
- Les appareils portables des participants (smartphone, tablette, ordinateur portable, etc.)
- Internet sans fil

Contexte théorique, procédure, questions

La session commence avec le titre de l'activité « Les cercles de mon moi multiculturel ». Des instructions et des notes détaillées pour les animateurs sont fournies dans le document (ANNEXE VIII.).

Les participants sont invités à réfléchir sur ce que la culture signifie pour eux et ont la possibilité de partager leurs réflexions avec le groupe. Il devrait être clair que la culture représente différentes choses pour différents individus. Ensuite, les animateurs présentent quelques définitions communes tirées de la littérature, expliquent l'analogie de la culture en tant qu'iceberg, ainsi que certaines dimensions des valeurs, attitudes et pratiques culturelles, en utilisant le PPT. Ils fourniront des exemples pertinents pour le contexte des participants, soit à partir du scénario d'accompagnement pour les animateurs, soit à partir de leur propre expérience. Ceci est suivi d'une présentation de certains des aspects à prendre en compte en matière de communication non verbale, avec également des exemples (PPT).

Dans la partie suivante de la session, les participants doivent répondre eux-mêmes aux questions suivantes sur une feuille blanche (questions présentées sur la diapositive du PPT) :

Questions à poser (avant) et après avoir abordé le chapitre :

- ⇒ Comment définissez-vous votre culture ?
- ⇒ Qu'est-ce que cela signifie pour vous (avantages et inconvénients) ?
- ⇒ Comment cela façonne-t-il vos attitudes et vos comportements (exemple) ?
- ⇒ Faites la liste de vos perceptions de quatre qualités/attributs d'une culture différente de la vôtre.
- ⇒ Où avez-vous obtenu les opinions ci-dessus (c'est-à-dire par une expérience de première main, quelqu'un vous l'a dit ou vous l'avez lu, pas sûr) ?

Après environ 5 à 10 minutes, les participants sont invités à partager leurs réponses avec le reste du groupe. Les animateurs guident la discussion en abordant les sujets suivants : comment chacun d'entre nous a ses propres influences culturelles qui façonnent ses attitudes et ses comportements ; comment l'intolérance et le manque de connaissances influencent la pratique et le travail efficace dans leur domaine respectif ; les moyens potentiels de traiter l'intolérance et le manque de compréhension des différentes cultures.

Modèle de l'iceberg

Le « modèle de l'iceberg » est l'un des modèles les plus connus et les plus utilisés pour décrire le concept de culture. L'iceberg, comme mentionné ci-dessus, a la pointe visible. Ce sont les domaines de la culture que nous pouvons voir se manifester au sens physique. Parce que nous les voyons, nous pouvons y répondre. La plus grande partie de la culture est cachée sous la surface, des règles

et **valeurs invisibles définissent** chaque **culture**. Par exemple, il peut être visible qu'une personne se comporte d'une certaine manière, mais pourquoi elle se comporte comme cela fait partie de la partie invisible de la culture.

« Le plus souvent, ce **sont les éléments avec lesquels nous entrons en contact en premier** lieu lorsque nous nous plongeons dans un nouveau pays ou une nouvelle culture. Ces **éléments « visibles »** comprennent des choses telles que la musique, l'habillement, la danse, l'architecture, la langue, la nourriture, les gestes, les salutations, les comportements, les pratiques de dévotion, l'art, etc. En outre, cela peut également concerner des comportements tels que le fait de voir des personnes ignorer les feux rouges, de cracher par terre, de fumer en public ou de faire la queue pour prendre un bus. Tous ces comportements, selon votre propre culture, peuvent être perçus comme bizarres, étranges, grossiers, ignorants ou simplement idiots. **Aucun des éléments visibles ne peut jamais avoir de sens réel sans comprendre les moteurs qui se trouvent derrière eux ; et ceux-ci sont cachés sur la face inférieure de l'iceberg, la face invisible.** Ce sont ces **éléments invisibles qui sont les causes sous-jacentes de ce qui se manifeste du côté visible.** Ainsi, lorsque l'on pense à la culture, la partie inférieure de l'iceberg comprendra des choses telles que les croyances religieuses, les visions du monde, les règles des relations, l'approche de la famille, les motivations, la tolérance au changement, les attitudes à l'égard des règles, les styles de communication, les modes de pensée, le confort face au risque, la différence entre le public et le privé, les différences entre les genres et plus encore. »¹¹⁹

Des difficultés surgissent lorsque les règles d'une culture sont utilisées pour interpréter le comportement d'une autre culture avec un ensemble différent de règles culturelles. Le fait de **ne pas comprendre** et de ne pas reconnaître les **éléments invisibles de la culture, les différentes couches qui les composent**, ainsi que la manière dont ces éléments peuvent s'influencer les uns les autres, **est la principale raison des malentendus et de la mauvaise interprétation de certains comportements.** Cela peut être crucial lorsque l'on travaille avec des personnes réfugiées/migrantes, notamment pour identifier des questions telles que les cas de violence sexuelle et basée sur le genre ou certains types d'exploitation.

¹¹⁹ Ce paragraphe a été repris à : Culture Vulture. 2016. *Intercultural Training and the Iceberg Model (La formation interculturelle et le modèle de l'iceberg)*. Blog mondial du Commisceo <https://commisceo-global.com/blog/intercultural-training-and-the-iceberg-model>.

Caractéristiques de la culture

Certaines caractéristiques sont communes à toutes les cultures. Une grande partie de l'apprentissage de la culture est inconsciente. Nous apprenons la culture des familles, des pairs, des institutions et des médias. Si tous les êtres humains ont des besoins biologiques fondamentaux, tels que la nourriture et le sommeil, la manière dont nous répondons à ces besoins varie d'une culture à l'autre. La culture est partagée avec les autres membres de notre groupe. C'est pourquoi nous sommes en mesure d'agir de manière socialement appropriée et de prévoir comment les autres membres du groupe culturel agiront.

Les symboles varient d'une culture à l'autre et sont arbitraires. Ils n'ont de sens que lorsque les gens d'une culture s'accordent sur leur utilisation. Le langage, l'argent et l'art sont tous des symboles. La langue est la composante symbolique la plus importante de la culture. Les cultures interagissent et changent au fil du temps, car la plupart des cultures sont en contact avec d'autres cultures et elles échangent des idées et des symboles.

Il est important de souligner que chaque personne est un individu avec ses propres besoins et que tous les gens ne s'identifient pas à leur origine culturelle ou religieuse. Certaines personnes sont forcées d'émigrer ou de quitter leur pays d'origine en raison de leurs origines culturelles, raciales et religieuses. D'autres quittent le pays en raison de leur conflit et de leurs différences avec leur propre culture et religion.

Quelques dimensions des valeurs, attitudes et pratiques culturelles

Des dimensions telles que l'âge, le genre, l'ethnie, la religion, la famille, la communication, le langage corporel, l'espace, les pratiques culturelles, le temps, la dynamique de groupe, l'autorité, les relations peuvent être interprétées dans le cadre de la culture. Il est essentiel de souligner que les attitudes et les pratiques sont perçues différemment dans chaque culture.

L'âge est l'une des dimensions mentionnées ci-dessus, qui est perçue différemment dans les différentes cultures. Par exemple, en Europe, on est considéré comme un enfant jusqu'à l'âge de 18 ans, mais dans certaines sociétés d'Asie centrale, comme l'Afghanistan, les adolescents peuvent être considérés comme des adultes. Ils sont censés prendre soin d'eux-mêmes et fonder une famille dès l'âge de 14 ans.

Une autre dimension importante est la « famille ». La définition suivante convient très bien à ce concept : « La famille est la structure fondamentale de toute société car, entre autres fonctions, cette institution sociale fournit aux individus, de la naissance à l'âge adulte, l'appartenance et le

sentiment d'appartenance, le soutien économique, l'éducation et la socialisation ». ¹²⁰ Le concept de **famille nucléaire** considère une famille **composée de parents et de leurs enfants**. Le concept de famille nucléaire est de plus en plus courant, notamment en Europe, en Amérique du Nord, etc. La notion de **famille élargie**, en revanche, comprend les membres de la famille non immédiate tels que les **grands-parents, les oncles, les tantes, les cousins**, etc. qui vivent souvent dans le même foyer ou à proximité. Les familles élargies semblent être plus fréquentes dans certaines régions d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud et d'Afrique.

Les **différentes sociétés** peuvent avoir des **perceptions différentes des rôles et des relations entre les genres** au sein de la famille. Par exemple, lorsque la famille élargie est la norme et qu'il y a un chef de famille reconnu, cette personne peut être considérée comme la plus haute autorité, prenant des décisions pour les membres de la famille ou s'attendant à être consultée avant que les membres de la famille ne prennent eux-mêmes des décisions. De plus, le statut social des frères et sœurs peut être déterminé par leur âge et leur genre, et cela peut se refléter dans l'ordre dans lequel ils s'expriment en public.

Communication non verbale

La **communication non verbale fait référence à l'utilisation du langage corporel** pour transmettre un message par le ton et le volume de la voix, les gestes physiques, les expressions faciales, le toucher, la posture du corps, le contact visuel, l'apparence, etc. Il est essentiel de comprendre la communication non verbale afin d'éviter d'envoyer ou de recevoir des messages erronés. La liste suivante contient des exemples de communication non verbale et la façon dont ils sont perçus dans différentes cultures.

Contact visuel : L'importance du contact visuel ne doit jamais être sous-estimée. Dans certains cas, il peut être crucial de garder ou d'éviter le contact visuel. Dans certaines cultures, le fait d'éviter le contact visuel peut être interprété comme un désintérêt et un manque de respect, et au contraire dans d'autres cultures, le fait d'éviter le contact visuel peut être considéré comme un respect de l'autorité ou des personnes âgées.

⇒ **Exemple** : Dans les sociétés orientales, comme au Moyen-Orient et en Afghanistan, les jeunes ne regardent pas directement dans les yeux des anciens. Le fait de garder un long contact visuel est considéré comme inapproprié. Ne pas regarder dans les yeux des anciens est un geste de respect envers eux. Les membres masculins de la société évitent de garder un contact

¹²⁰ Canary, H., & Canary, D. J. (2013). *Family conflict* (Key themes in family communication) (*Les conflits familiaux* (thèmes clés de la communication familiale)). Cambridge, Royaume-Uni ; Malden, MA : Polity Press, 2013.

visuel avec une femme ou de la regarder dans les yeux, car le fait de la regarder directement dans les yeux est considéré comme intime.

Le toucher : Le toucher et le geste physique véhiculent des signes et des significations différentes selon les cultures. Certaines cultures interdisent le toucher entre les différents genres, d'autres croient que la tête est sacrée et ne doit pas être touchée sans permission et d'autres encore considèrent le toucher comme un réconfort.

⇒ **Exemple :** Dans le monde musulman, en particulier en public, les hommes et les femmes ne sont pas autorisés à se toucher. Même si un couple est marié, ils ne se tiendront pas la main pour marcher en public, ne s'embrasseront pas et ne montreront pas leur affection par un geste physique. Par ailleurs, on peut voir des individus du même genre se tenir la main pour marcher à l'extérieur en public.

Voix : Certaines cultures considèrent que parler fort est irrespectueux.

⇒ **Exemple :** Au Moyen-Orient, les gens sont connus pour être bruyants. Cela vient de leur culture. S'ils se parlent, le fait d'avoir une voix forte et claire ne signifie pas qu'ils sont irrespectueux.

Espace personnel : Pour certaines cultures, une distance de bras est une distance confortable pour parler avec d'autres mais, dans d'autres cultures, les gens peuvent se tenir beaucoup plus près.

⇒ **Exemple :** Les Afghans ont tendance à être plus tactiles et ils aiment se tenir très proches lorsqu'ils discutent d'un problème ou ont une conversation amicale. Une tape sur l'épaule ou une légère accolade à un ami qui se trouve à proximité est courante. L'espace personnel est presque inexistant dans la plupart des sociétés du Moyen-Orient. Ce comportement trouve ses racines dans la nature collectiviste des sociétés.

La **session se termine par** une activité qui devrait faire prendre **conscience que la culture est importante**, mais **qu'une seule** des nombreuses couches d'**interprétation** possibles **ne peut pas tout expliquer**.

Activités

- ⇒ Cercles de mon moi multiculturel (Annexe VIII.)
- ⇒ Étude de cas d'un couple afghan (Annexe IX.)

ANNEXE I.

PERSONNE DEMANDEUSE D'ASILE	<p>Une personne qui demande une protection internationale. Dans les pays où les procédures sont individualisées, une personne demandeuse d'asile est une personne dont la demande n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive par le pays dans lequel elle a été présentée. Toutes les personnes demandeuses d'asile ne seront pas finalement reconnus comme personnes réfugiées, mais toute personne réfugiée reconnue est d'abord une personne demandeuse d'asile.</p> <p>(Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
ENFANT	<p>Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si, en vertu de la loi qui lui est applicable, la majorité est atteinte plus tôt.</p> <p>(Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
MUTILATIONS GÉNITALES FÉMININES (MGF)	<p>Désigne toutes les procédures impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Il s'agit d'un acte de violence qui a un impact sur les organes sexuels, et il est classé comme agression sexuelle dans le système de gestion de l'information sur la violence basée sur le genre.</p> <p>(Cadre de l'OIM sur la violence basée sur le genre en temps de crise 2018)</p>
MARIAGE FORCÉ	<p>Le mariage qui est contracté sans le libre et plein consentement de l'un des futurs époux ou des deux.</p> <p>(Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
GENRE	<p>Les rôles et relations socialement construits, les traits de personnalité, les attitudes, les comportements, les valeurs, le pouvoir relatif et l'influence que la société attribue aux hommes et aux femmes sur une base différentielle. Il est relationnel et ne se réfère pas simplement aux femmes ou aux hommes, mais à la relation entre eux. Bien que les notions de ce concept soient profondément ancrées dans chaque culture, elles sont également changeantes dans le temps et présentent de grandes variations à la fois au sein des cultures et entre elles.</p> <p>(Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE	<p>Terme général désignant tout acte nuisible perpétré contre la volonté d'une personne et basé sur des différences socialement attribuées (c'est-à-dire le genre) entre les hommes et les femmes. Elle comprend les actes qui infligent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, les menaces de tels actes, la coercition et le refus de ressources, d'opportunités ou de services, le mariage forcé et autres privations de liberté. Ces actes peuvent se produire en public ou en privé.</p> <p>(Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
	<p>L'égalité des droits, des responsabilités et des chances de tous les individus, quelle que soit leur identité de genre. Cela ne</p>

ÉGALITÉ DES GENRES

signifie pas que tous les individus sont les mêmes, mais plutôt que les intérêts, les besoins, les capacités et les priorités de chacun sont pris en considération.

(Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)

<p>IDENTITÉ DE GENRE</p>	<p>Fait référence à l'expérience interne et individuelle profondément ressentie par chaque personne en matière de genre, qui peut ou non correspondre au sexe attribué à la naissance. Elle comprend le sens personnel du corps (qui peut impliquer, si on le choisit librement, une modification de l'apparence ou de la fonction du corps par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières. (Directives de l'IASC pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, 2015)</p>
<p>LGBTI</p>	<p>Un acronyme pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Il est parfois utilisé comme abréviation pour désigner des personnes de sexe, d'orientation sexuelle et d'identité de genre différents (SSOGI). En raison de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, elles peuvent être confrontées à diverses discriminations et violations des droits humains dans leur pays d'origine ou, en tant que personnes migrantes, dans les pays de transit ou de destination. L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont également reconnues comme des motifs de persécution (c'est-à-dire en raison de l'appartenance à un groupe social particulier) aux fins de l'octroi du statut de réfugié. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
<p>PERSONNE MIGRANTE</p>	<p>Terme générique, non défini en droit international, qui reflète la conception commune d'une personne qui quitte son lieu de résidence habituel, que ce soit à l'intérieur d'un pays ou au-delà d'une frontière internationale, de manière temporaire ou permanente, et pour diverses raisons. Le terme inclut un certain nombre de catégories juridiques bien définies de personnes, telles que les travailleurs migrants, les personnes dont les types particuliers de mouvements sont légalement définis, comme les migrants clandestins, ainsi que celles dont le statut ou les moyens de déplacement ne sont pas spécifiquement définis par le droit international, comme les étudiants étrangers. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
<p>PERSONNES MIGRANTES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ</p>	<p>Les personnes migrantes qui ne sont pas en mesure de jouir effectivement de leurs droits humains sont exposées à un risque accru de violations et d'abus et sont donc en droit de faire appel à un devoir de vigilance accru de la part d'un détenteur d'obligations. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>
<p>SYSTÈMES DE SANTÉ FAVORABLES AUX PERSONNES MIGRANTES</p>	<p>Des systèmes de santé qui intègrent consciemment et systématiquement les besoins des personnes migrantes dans le financement, la politique, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la santé, y compris des considérations telles que les profils épidémiologiques des populations migrantes, les facteurs culturels, linguistiques et socio-économiques pertinents et l'impact du processus de migration sur la santé des personnes migrantes. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)</p>

SOUTIEN PSYCHOSOCIAL	Le terme « psychosocial » désigne l' interconnexion entre les processus psychologiques et sociaux et le fait que chacun interagit continuellement avec l'autre et l'influence . Le terme composite de santé mentale et de soutien psychosocial est utilisé pour décrire tout type de soutien local ou extérieur qui vise à protéger ou à promouvoir le bien-être psychosocial et/ou à prévenir ou à traiter les troubles mentaux. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
PERSONNE RÉFUGIÉE (Convention de 1951)	Une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques , se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, n'ayant pas de nationalité et se trouvant hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut y retourner. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
ABUS SEXUEL	L' intrusion physique de nature sexuelle , réelle ou menacée, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
EXPLOITATION SEXUELLE	Tout abus ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles , y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer un profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'une autre personne. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
VIOLENCE SEXUELLE	Il s'agit d'une forme de violence fondée sur le genre et elle englobe tout acte sexuel, toute tentative d'obtenir un acte sexuel, tout commentaire ou toute avance sexuelle non désirée, tout acte de trafic , ou tout autre acte dirigé contre la sexualité d'une personne en utilisant la contrainte, par toute personne, quelle que soit sa relation avec la victime, dans n'importe quel cadre. Elle prend des formes multiples et comprend le viol, les abus sexuels, la grossesse forcée, la stérilisation forcée, l'avortement forcé, la prostitution forcée, la traite, l'esclavage sexuel, la circoncision forcée, la castration et la nudité forcée . (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS	Des enfants , comme défini par l'article 1 de la Convention des droits de l'Enfant, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille et qui ne sont pas pris en charge par un adulte qui, en vertu de la loi ou de la coutume, doit assumer cette responsabilité . Dans le contexte de la migration, les enfants séparés de leurs deux parents ou des autres personnes qui s'occupent d'eux sont généralement appelés enfants migrants non accompagnés (MNA). (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
	Une personne qui a subi des violences basées sur le genre . Les termes « victime » et « survivant » peuvent être utilisés

VICTIME DE VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE	indifféremment. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les secteurs juridique et médical. Le terme « survivant » est généralement préféré dans les secteurs du soutien psychologique et social car il implique la résilience. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES	Tout acte de violence basé sur le genre qui cause ou est susceptible de causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques , y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)
VULNÉRABILITÉ	Dans un contexte de migration, il s'agit de la capacité limitée d'éviter, de résister, de faire face ou de se remettre d'un préjudice . Cette capacité limitée est le résultat de l'interaction unique des caractéristiques et conditions individuelles, familiales, communautaires et structurelles. (Glossaire du droit international de la migration de l'OIM 2019)

ANNEXE II.

L'histoire d'Anna

J'étais une petite fille à l'époque. Ils ont fait une photo de la classe que j'ai fréquentée. La mère d'un petit garçon a dit à son fils : regarde, une petite fille juive ! Je me suis dit que je ne le suis pas, mais quand je suis rentrée chez moi, j'ai demandé à ma mère si c'était vrai. Elle m'a dit, oui, nous sommes juifs, mais nous en parlerons quand vous serez plus grands. Après, nous n'en avons jamais parlé. Quand je suis devenue lycéenne, je me suis rendue compte que je suis différente des autres, mais pas seulement à cause de mon origine. J'avais environ 14 ans, vous savez, quand les enfants se découvrent sexuellement... alors j'ai découvert que ce ne sont pas les garçons, mais les filles qui m'attirent. Comme cela ne fait pas partie de la pensée commune dans mon pays, j'ai gardé ce sentiment en moi pendant longtemps... à présent, la haine envers les gens comme moi est devenue plus active d'une certaine manière. Chaque jour, il se passe quelque chose : des incendies criminels, des coups de couteau, des graffitis... Ma mère vit séparément, nous n'en parlons pas. Ma fille le présume, mais elle est discrète. Le lien avec ma mère est assez problématique, avec ma fille... disons amical. Nous ne dépassons jamais certaines limites. Si nous sommes en difficulté, nous nous aidons les uns les autres, mais nous ne parlons pas de choses particulières. Quand j'avais 20-21 ans, j'avais une petite amie. Quand ma fille était petite, j'ai eu quelques petites amies ... pendant la journée.

Nous avons été ensemble avec Lena pendant 5-6 ans. C'est encore difficile d'en parler ... Au début, nous ne faisons que parler ... de randonnées, de concerts, d'expositions ... (la cliente est en larmes). Ma fille est déjà grande, je travaille beaucoup ... Ni les voisins ni les amis ne savaient pour nous. Lena a été assassinée en juillet. C'est arrivé un vendredi... Lena a proposé d'assister à la Gay Pride. Je n'aimais pas l'idée, mais j'ai fini par l'accepter. Le temps était magnifique. Nous sommes arrivées sur les lieux. Il y avait beaucoup de gens comme nous dans les environs. Tout d'un coup, je vois la police

anti-émeute et des gens avec d'énormes croix. Des affiches tout autour « Mort pour les sodomites » ... « Pas la fin de Sodome » ... Je voulais disparaître, j'avais tellement peur... J'ai touché ses bras en demandant d'y aller... Je connais toute la ville, les ruelles, les avenues, tout. Le désordre est devenu de plus en plus grand. Je courais vers le métro... Je l'ai perdue. (la cliente respire fort, tremble, sa tête est rouge). Je pleure, je la cherche, nulle part. Deux policiers m'arrêtent... pour demander quelque chose, je ne les entends pas. Où est-elle ? Je la vois à un moment courir au loin. Un policier essaie de m'attraper, je crie... puis c'est le trou noir. Le lendemain, je cours partout dans les unités de police, les hôpitaux... Depuis, je n'arrive plus à dormir... ces cauchemars toutes les nuits... Au coucher du soleil, je l'ai retrouvée à la morgue du 6^e arrondissement... (la cliente se lève, s'assied - elle ne parle plus)

ANNEXE III.

L'histoire de Mirjana

J'ai 13 ans. Je suis heureuse d'être ici. Je peux aller à l'école. Regardez, je sais écrire mon nom... Ma mère, mon père et tous mes frères et sœurs me manquent... Quand j'ai décidé de les fuir, j'étais agitée. Vous voulez que je vous dise comment c'était ? Nous étions riches, nous avions une maison, des vêtements, de la bonne nourriture, tout, mais nous avons perdu tout ce que nous avons. Ma mère dit que c'est arrivé à cause de mon père, pas à cause de la guerre. Je veux à nouveau une bonne vie... Ce garçon, il est mignon et riche. Il vit en Belgique avec sa famille. Il est grand, il a déjà 17 ans. Il m'aime. Nous l'avons rencontré sur Internet. Nos familles se sont connues avant... quand elles vivaient à la maison. Nous sommes peut-être même parents. Les parents de Hamdija nous envoient de l'argent... On a dit que quand j'aurais 13 ans, on y va. J'attendais mon anniversaire, j'avais tellement envie de voyager. Ensuite, nous avons emballé toutes mes affaires et nous sommes partis. La date du mariage a été fixée... C'est si bon d'être ici. Bien que je sois ici depuis 3-4 mois, je peux parler votre langue. Que voulez-vous que je vous dise dans votre langue ? J'ai des amis ici... Quand nous approchions de la frontière, j'ai décidé de me cacher. J'ai eu peur. Ils ne pouvaient pas me trouver, il faisait noir. Je ne me souviens pas de cette nuit-là. Je ne veux pas en parler... La police m'a trouvée et maintenant je suis ici dans cette grande ville... D'autres filles de la maison pour les enfants portent des strings... Quoi, je suis une prostituée ? Je porte une culotte jusqu'à la taille... Ma petite sœur me manque, c'est un bébé... Ils me puniraient si je rentrais. Mes parents ont tout misé sur ce cheval.

ANNEXE IV.

Étude de cas - Analyse de texte basée sur les histoires ci-dessus (ou similaires, pour le bien-fondé et les outils utilisés)

Questions à développer par chapitres :

Vulnérabilité, protection

- ⇒ Quels éléments de l'histoire se réfèrent à la vulnérabilité du client ?
- ⇒ Quelles expressions de la souffrance pouvez-vous identifier sur la base du texte ?
- ⇒ À quel(s) groupe(s) de vulnérabilité le client appartient-il ?
- ⇒ Identifiez la (les) forme(s) de protection nécessaire !

VSBG

- ⇒ Qu'a vécu le client et quelles en sont les conséquences ?
- ⇒ Quelle(s) forme(s) de VSBG pouvez-vous reconnaître dans l'histoire ?
- ⇒ A quel(s) niveau(x) l'acte dommageable apparaît-il ?

Indicateurs de la mise en danger

- ⇒ Quels types d'indicateurs de danger pouvez-vous identifier sur la base du texte ? À quels niveaux ?

ANNEXE V.

L'histoire de Zahra

Je m'appelle Zahra, j'ai 24 ans et je viens d'Algérie. J'ai étudié la puériculture à Blida. Après avoir terminé mes études, j'ai déménagé en Jordanie pour travailler. Pendant mon séjour en Jordanie, j'ai rencontré mon mari à Amman, il vit dans le camp de l'UNRWA... Amman New Camp (Wihdat). Il est palestinien. Ma famille était méprisante envers nous à cause des différences culturelles entre nos familles, mais aussi à cause de la religion, des traditions, de la distance... Je suis tombée enceinte rapidement... Les premiers mois de ma grossesse, je vivais dans la maison de ma belle-mère. Nous avons eu beaucoup de conflits. Durant la 20^e semaine de ma grossesse, nous avons découvert que notre bébé était une fille. Ma situation est devenue terrible. Ma belle-mère est si cruelle qu'elle me pince tout le temps. Il se trouve même qu'elle m'a giflée. Mon mari et sa mère tiennent ensemble contre moi. Ils se soutiennent mutuellement en tout. Je me sens isolée de la famille et seule. J'ai décidé d'emménager chez une amie, mais sans argent, étant enceinte... Je voulais retourner en Algérie, chez moi... mais ma famille est traditionaliste, ils ne voulaient pas m'accepter comme épouse paria avec ma fille. Mon père est mort, qui pouvait me protéger ? Mon frère ou la famille de mon mari prendrait mon enfant. J'ai tellement peur... comment les gens autour de moi me considéreraient-ils ? Je pensais prendre l'avion pour Alger... mais qui va s'occuper de moi et de mon enfant dans une grande ville comme celle-là ? Finalement, j'ai décidé de m'enfuir en Europe. Je n'ai aucun lien avec mon mari. J'ai essayé de l'appeler, mais il n'est pas joignable. De toute façon, nous avons fixé dans notre contrat de mariage que s'il décide de rompre notre mariage, il doit me payer 5 000 dollars, mais si je n'accomplis pas le rôle d'épouse, il épousera une seconde épouse à la condition que je reste en position de servante. Maintenant, je suis ici, pas ma fille, mais mon destin est dans mon esprit...

ANNEXE VI.

L'histoire de Biniam

Je suis Biniam - Biniam d'Asmara. Ma famille est très croyante. Je m'en écarte. Ce n'est pas la seule divergence entre nous. J'avais 17 ans quand ma famille l'a remarqué. Ils m'ont fait beaucoup de mal... en me frappant, en me cachant... Puis ils m'ont chassé de la maison. Ils l'avaient déjà présumé auparavant, mais ils croyaient que cela me passerait. Ma mère pourrait m'accepter, mais notre famille est une vieille famille patriarcale et conservatrice... - elle ne pouvait pas s'exposer... Quand j'étais petit, elle a essayé de me protéger, mais mon père l'a punie, elle en a pris plein la gueule. Mes frères aussi ont détourné le regard de moi. Il y a quelques années, je suis rentré chez moi pour voir ma mère en secret, mais certains de nos voisins m'ont reconnu... puis mon frère aîné m'a attaqué avec un couteau. Il m'a percé le bras. Presque plus loin. Je leur pardonnerais. Ils ne pouvaient pas me pardonner, ils m'attaqueraient à nouveau. Ils ne veulent pas de moi. La tradition est plus forte que l'amour des êtres aimés. Après avoir quitté la maison, je n'ai pas pu trouver de travail. J'ai dû vendre mon corps. Avant que je ne vienne en Europe, ils m'ont arrêté 4 à 5 fois pendant quelques jours. Une fois pour deux mois. Seulement parce que je prends des personnes comme moi. Ils m'ont violé... m'ont menacé avec de l'acier, m'ont écrasé des cigarettes sur le corps ... regardez... Après ma dernière détention, j'ai décidé de venir ici en avion. J'ai un partenaire fixe ici. Je suis heureux ici... seulement ces souvenirs tout le temps... tout à la fois...

ANNEXE VII.

Jeu de rôle basé sur les histoires ci-dessus (ou similaires, pour le bien-fondé et les outils utilisés)

Exercice :

- ⇒ simuler une situation d'entretien
- ⇒ évaluation de la simulation

Acteurs :

- ⇒ enquêteur, client, interprète et/ou médiateur interculturel, observateur (facultatif)

Conseils :

- ⇒ pour une gestion plus efficace du temps, chaque point devrait être développé par différents groupes de participants
- ⇒ il n'est pas nécessaire de développer tous les points
- ⇒ il convient d'établir un ordre de priorité en fonction des préférences du groupe concerné

Points à développer en tenant compte des aspects suivants :

Mémoire

- ⇒ avoir un impact sur l'état de mémoire du client dans le dialogue
- ⇒ utiliser des outils facilitant la mémoire

Entretien

Préparation

- ⇒ préparation mentale, physique, de l'affaire
- ⇒ examiner les conditions de choix d'un interprète/médiateur interculturel approprié

1) Phase d'ouverture et d'établissement des contacts

- ⇒ présenter les parties concernées
- ⇒ établir une atmosphère adéquate

2) Phase d'introduction

- ⇒ parvenir à une compréhension mutuelle
- ⇒ fournir des informations appropriées
- ⇒ inviter le client à réfléchir sur les informations fournies

3) Phase d'introduction au thème ciblé

- ⇒ introduire le contexte

4) Phase de narration libre

- ⇒ permettre de rendre compte sans interruption
- ⇒ obtenir des informations spontanées, détaillées et cohérentes
- ⇒ s'abstenir de poser des questions
- ⇒ utiliser des techniques d'encouragement

- ⇒ développement du sujet à trois niveaux

5) Phase destinée à sonder la validité

- ⇒ obtenir des informations plus larges sur les principaux sujets énoncés dans la phase de narration libre
- ⇒ approfondir les thèmes de la phase de narration libre

6) Phase de clôture

- ⇒ résumer les points clés
- ⇒ s'assurer que toutes les informations nécessaires ont été élaborées
- ⇒ quitter l'entretien avec un sentiment d'accomplissement

Activités après l'entretien

- ⇒ contacter les institutions et les autorités compétentes

⇒ auto-analyse

ANNEXE VIII.

Activité - Cercles de mon moi multiculturel

Cadres :

- ⇒ Ressource : Guide de ressources pour les activités de diversité
- ⇒ Temps nécessaire : 20-30 minutes

Objectif :

- ⇒ L'activité des cercles engage les participants dans un processus d'identification de ce qu'ils considèrent comme les dimensions les plus importantes de leur propre identité. Les stéréotypes sont examinés lorsque les participants partagent des histoires sur les moments où ils étaient fiers de faire partie d'un groupe particulier et où il était particulièrement blessant d'être associé à un groupe particulier.

Instructions :

- ⇒ Demandez aux participants de se mettre par deux, avec une personne qu'ils ne connaissent pas très bien. Invitez-les à se présenter les uns aux autres, puis suivez les étapes suivantes :
- 1) Demandez aux participants d'écrire leur nom dans le cercle central. Ils doivent ensuite remplir chaque cercle satellite avec une dimension de leur identité qu'ils considèrent comme étant parmi les plus importantes pour se définir. Donnez-leur plusieurs exemples de dimensions qui pourraient entrer dans les cercles satellites : femme, athlète, juif, frère, éducateur, américain d'origine asiatique, classe moyenne, etc.
 - 2) Demandez aux participants de partager deux histoires entre eux. Tout d'abord, ils doivent partager des histoires sur les moments où ils se sont sentis particulièrement fiers d'être associés à l'un des identifiants qu'ils ont sélectionnés. Ensuite, ils doivent partager une histoire sur une époque où il était particulièrement douloureux d'être associé à l'une des dimensions identitaires qu'ils ont choisies.
 - 3) La troisième étape consistera pour les participants à partager un stéréotype dont ils ont entendu parler sur une dimension de leur identité qui ne les décrit pas avec précision. Demandez-leur de compléter la phrase au bas du document en remplissant les blancs : « Je suis (un/une) _____ mais je ne suis PAS (un/une) _____ » Donnez votre propre exemple, tel que « Je suis chrétien, mais je ne suis PAS un républicain de droite radicale » Les instructions pour les étapes 1, 2 et 3 doivent être données en même temps. Accordez 8 à 10 minutes aux participants pour compléter les trois étapes, mais rappelez-leur, lorsqu'il leur reste 2 minutes, de remplir la phrase du stéréotype.

- 4) Sondez le groupe pour connaître les réactions aux histoires des autres. Demandez si quelqu'un a entendu une histoire qu'il ou elle aimerait partager avec le groupe. (Assurez-vous que la personne qui a raconté l'histoire à l'origine a donné l'autorisation de la partager avec tout le groupe)
- 5) Informez les participants que la prochaine étape consistera à faire en sorte que les personnes se lèvent et lisent leur déclaration de stéréotype. Vous pouvez soit simplement faire le tour de la salle dans un certain ordre, soit demander aux gens de se lever au hasard et de lire leurs déclarations. Veillez à ce que les participants soient respectueux et écoutent activement pour cette étape, car les individus se rendent vulnérables en participant. Commencez par lire votre propre déclaration. Cette partie de l'activité peut être extrêmement puissante si vous l'introduisez de manière énergique. Il faut parfois quelques instants pour lancer le flux de partage ; prévoyez donc des moments de silence.
- 6) Plusieurs questions peuvent être utilisées pour traiter cette activité :
 - En quoi les dimensions de votre identité que vous avez choisies comme étant importantes diffèrent-elles des dimensions que d'autres personnes utilisent pour porter un jugement sur vous ?
 - Quelqu'un a-t-il entendu quelqu'un remettre en question un stéréotype auquel vous avez adhéré ? Si oui, lequel ?
 - Qu'avez-vous ressenti en vous levant pour remettre en question votre stéréotype ? (Il y a généralement des rires lorsque quelqu'un partage un stéréotype commun tel que « Je suis peut-être arabe, mais je ne suis pas un terroriste » ou « Je suis peut-être enseignant, mais j'ai une vie sociale »). J'ai entendu plusieurs moments de rire. De quoi s'agissait-il ?
 - D'où viennent les stéréotypes ?
 - Comment pouvons-nous les éliminer ?

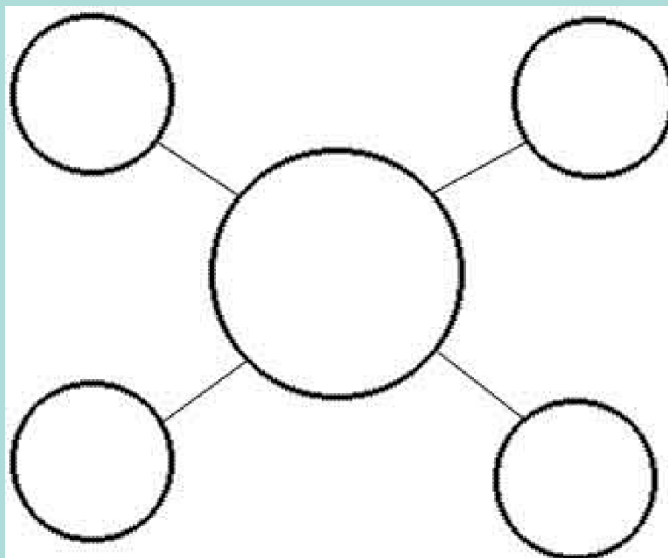
Notes du facilitateur :

- ⇒ La clé de cette activité est le processus d'examen de sa propre identité et des stéréotypes associés à cette identité, puis la remise en question de ses propres stéréotypes à travers les histoires et les remises en question des stéréotypes des autres. Encouragez les participants à réfléchir aux stéréotypes qu'ils appliquent aux gens et à faire un effort conscient pour les approfondir, voire les éliminer.
- ⇒ Comme pour la plupart des activités, elle peut être particulièrement efficace si vous y participez tout en animant. Si vous êtes prêt à partager vos propres expériences, les participants sont plus susceptibles de se sentir ouverts à partager les leurs.

- ⇒ Il est crucial, surtout pour la dernière partie de l'activité, lorsque les participants partagent leurs stéréotypes, de permettre des silences. Au début, les gens hésiteront à partager, mais une fois que le ballon commence à rouler, l'activité est porteuse de beaucoup d'énergie. Prévoyez du temps à la fin pour que les participants puissent parler davantage des stéréotypes qu'ils partagent.
- ⇒ Après que tout le monde a partagé son défi de stéréotype, annoncez que toute personne qui souhaite en partager un autre peut le faire. Donnez l'exemple en partageant un autre sur vous-même.

Document à distribuer aux participants :

- ⇒ Cette activité met en évidence les multiples dimensions de nos identités. Il traite de l'importance pour les individus de définir eux-mêmes leur identité et de remettre en question les stéréotypes.
- ⇒ Placez votre nom dans le cercle central de la structure ci-dessous. Inscrivez un aspect important de votre identité dans chacun des cercles satellites - un identifiant ou un descripteur qui vous semble important pour vous définir. Cela peut inclure n'importe quoi : Asiatique américain, femme, mère, athlète, éducateur, taoïste, scientifique, ou tout descripteur auquel vous vous identifiez.



1. Racontez l'histoire d'une époque où vous étiez particulièrement fier de vous identifier à l'un des descripteurs que vous avez utilisés ci-dessus.
2. Racontez une histoire sur une époque où il était particulièrement douloureux d'être identifié par l'un de vos identifiants ou descripteurs.
3. Citez un stéréotype associé à l'un des groupes auxquels vous vous identifiez et qui ne correspond pas à ce que vous êtes.
4. Complétez la phrase suivante :

Je suis (un/une) _____ mais je ne suis PAS (un/une) _____ . (Donc si l'un de mes identifiants était « chrétien » et que je pensais qu'un stéréotype était que tous les chrétiens sont des républicains de droite radicale, ma phrase serait : Je suis chrétien, mais je ne suis PAS un républicain de droite radicale.

ANNEXE IX.

Étude de cas - Couple afghan

Cadres :

⇒ Il s'agit d'une histoire fictive sur un couple qui a quitté l'Afghanistan et qui se trouve maintenant en Europe pour demander l'asile. La plupart des aspects culturels, ethniques et religieux de la vie sont pris en considération lors de la construction de l'étude de cas.

Objectif :

⇒ L'objectif est de susciter une discussion et de renforcer les capacités des participants en ce qui concerne la connaissance des pratiques culturelles et traditionnelles, de leurs implications et de leurs conséquences.

Instructions :

⇒ Les participants sont divisés en groupes et reçoivent le document ci-dessous avec l'étude de cas et les questions qui s'y rapportent. Ils doivent lire attentivement le dossier, en discuter et fournir des réponses aux questions. Après environ 10 minutes, les groupes pourraient être invités à partager leurs réponses ainsi que leurs expériences de cas similaires.

Document à distribuer aux participants :

Noms des membres de la famille :	Ali Hussaini (27 ans) et Amina Barakzai (23 ans)
De :	Mari : Province de Ghazni Épouse : Province de Gardiz
Nationalité :	Afghane (ne peut être prouvée ; absence de preuve officielle d'identité)
Ethnicité :	Mari : Hazara Épouse : Pachtoune
Langues parlées :	Mari : Dari Épouse : Pachtou et dari
Religion :	Mari : Musulman chiite Épouse : Musulmane sunnite
Histoire	Le couple a quitté Ghazni parce que la famille de la femme s'opposait à leur union et que la famille du mari ne soutenait pas non plus le mariage. Le couple a vendu tous ses biens, a quitté le pays et s'est enfui en Iran. Ils sont restés en Iran pendant environ un an, mais ils ont également dû quitter l'Iran. Leur objectif est de se rendre dans un pays où leur identité peut être tenue secrète.
Mari	Il appartient à l'ethnie Hazara. Ali et sa femme se sont rencontrés à l'université et ont décidé de se marier. Il a fait part de son intention à sa famille, mais celle-ci n'a pas approuvé, selon elle, cette union pourrait avoir de graves conséquences.

Épouse	Elle est membre d'une tribu pachtoune. La famille de la jeune fille suit l'islam sunnite et est très traditionnelle. Lorsque la famille du mari a tenté de les approcher en vue du mariage, ils ont directement refusé. En conséquence, ils ont été contraints de s'enfuir dans un autre pays.
---------------	--

Questions :

- ⇒ Pourquoi l'identité du couple ne peut-elle pas être prouvée ?
- ⇒ Pourquoi les familles du couple auraient-elles pu refuser le mariage ?
- ⇒ Pourquoi auraient-ils pu s'installer en Iran en premier ?
- ⇒ Quelle pourrait être la raison du départ du couple d'Iran ?
- ⇒ Qu'est-ce qui les a probablement poussés à demander l'asile en Europe ? (autres que les facteurs d'attraction habituels)